



INTERNET HAUTE PERFORMANCE
 INTÉGRATEUR RÉSEAUX & TÉLÉCOMS
 INGÉNIEUR INFORMATIQUE
 RADIOCOMMUNICATION & SÉCURITÉ ÉLECTRONIQUE
 GÉOLOCALISATION & MONITORING

OFIS
 IT. Services. People. You trust.

(+242) 06 600 0000 info@ofis-technologies.com

LA SEMAINE AFRICAINE



65^{ème} année

lasemaineafricaine.net

N° 3794 du Mardi 5^r Juin 2018 - 65^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 - CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: Direction: (+ 242) 06 600.51.44 - 04.105.20.77 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Un Dimanche en paroisse

Saint-Matthieu de Mbandza-Ndounga

(Diocèse de Kinkala)



La devanture de l'église Saint-Matthieu de Mbandza-Ndounga (P.9)

Fête patronale de l'Institut des sœurs Auxiliatrices de Marie Immaculée

Accompagner la personne souffrante et lui **garantir une fin** de vie digne

(P.8)

Point de vue

«Il n'est jamais trop tard pour bien faire»

(P.15)

Editorial

Explosion

Affaire Jean-Martin Mbemba

Un verdict peu convaincant pour les Congolais

(P.3)

Justice

Des leçons à tirer des procès Mokoko, Dabira et Mbemba



Jean-Marie Michel Mokoko



Jean-Martin Mbemba



Norbert Dabira

La ministre Ebouka-Babackas, de retour de Busan (Corée du Sud)

L'Afrique à l'heure de son industrialisation incontournable

(P.5)

Enseignement technique

Plus de 14.000 candidats affrontent le baccalauréat

(P.4)

Judo congolais dans la tourmente

On prend la voie de sortie de crise

(P.14)

MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET
 DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
 DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
 DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DU KOUILOU
 DIVISION DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CITE

ANNONCE LEGALE
N°005/2018/PN-CITE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Bacongo, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants:

| N° d'ordre | N° de réquisition | Références cadastrales | Quartiers | Arr. | Requérants |
|------------|----------------------------------|---|-----------------------------------|--------|--|
| 01 | 8420 du 03/05/2017 | Section: BW suite 1 ^{ere} T, Bloc: 185 Parcelles: 11, Superficie: 400,00m ² | MONGO MPOUKOU | 05 | AWOUNOU Thierry Ulrich Sedekon |
| 02 | 6027 du 16/01/2015 | Section:ACV suite , Bloc: 67, Parcelles: 03 et 04, Superficie: 800,00m ² | Village MONGO | LOANGO | GOLI KOFFI Paul |
| 03 | 6026 du 16/01/2015 | Section:ACV suite , Bloc: 22, Parcelles: 01 à 10, Superficie: 4000,00m ² | Village MONGO | LOANGO | GOLI KOFFI Paul |
| 04 | 9041 du 13/02/2018 | Section: /(famille Tchiminina), Bloc: 02, Parcelles: 01, 02,09 et 10, Superficie: 1937,60m ² | POINTE INDIENNE | LOANGO | HADARA ALBOUHARI |
| 05 | 9046 du 16/02/2018 | Section: R, Bloc: 64, Parcelle: 05, Superficie: 432,10m ² | 64 Rue NZAMBI (Grand Marché) | 01 | BABA MADJI: Mohamed, Arfrane, Chadly, Abacha, KHALILE Ibrahim, NP |
| 06 | 8445 du 16/05/2017 | Section : U, Bloc: 61, Parcelle: 04 Bis, Superficie: 250,00m ² | SAINT FRANCOIS | 03 | MEYO NOUBI Narcisse |
| 07 | 8828 du 02/11/2017 | Section: CG, Bloc:196, Parcelle: 05, Superficie: 500,00m ² | KOUFOLI | 05 | NDOLO Brigitte |
| 08 | 8827 du 02/11/2017 | Section: CG, Bloc: 196, Parcelle: 05 Bis, Superficie: 500,00m | KOUFOLI | 05 | NDZOKO NKOLI Narcisse |
| 09 | 8505 du 12/06/2017 | Section: I, Bloc: 26, Parcelles: 01, Superficie: 487,46m ² , | SAINT PIERRE | 01 | MOUNTSAMBOTE Constant Omer |
| 10 | 9023 du 06/02/2018 | Section: I, Bloc:/, Parcelles:304 et 306, Superficie: 706,05m ² | CENTRE VILLE | 01 | ABDEL NASSER BABA DISU |
| 11 | 8540 du 28/06/2017 | Section: Q, Bloc:59 ter, Parcelle :04, Superficie: 507,50m ² | MVOUMVOU | 02 | MOHAMED MOUSTAPHA MOUNNE |
| 12 | 9006 du 26/01/2018 | Section: W, Bloc 07, Parcelle: 09, Superficie: 290,00m ² | TIE-TIE | 03 | Silvére Evrard FILA MBOBOLO |
| 13 | 7303 du 25/02/2016 | Section: ABW, Bloc: 376, Parcelle: 09, Superficie: 500,00 m ² | MONGO MPOUKOU | 05 | IMPOUMA Benido NELE Thérèse |
| 14 | 7302 du 25/02/2016 | Section: AB, Bloc: 62, Parcelle: 03 Ter, Superficie: 329,73m ² | LOANDJILI FAUBOURG | 05 | IMPOUMA Benido |
| 15 | 7304 du 25/02/2016 | Section: AB, Bloc: 69, Parcelle: 04, Superficie: 381,44m ² | LOANDJILI FAUBOURG | 05 | IMPOUMA Benido |
| 16 | 9027 du 07/02/2018 | Section:CN, Bloc: 76, Parcelle: 03, Superficie: 500,00m ² | VINDOULOU (Famille Tchiniambi K) | 04 | MALANDA NIANGUI NINI S.G |
| 17 | 9028 du 07/02/2018 | Section: AX, Bloc: 104, Parcelle: 03, Superficie: 400,00m ² | LOUSSALA (Famille LOUSSALA) | 03 | PICKA Bernard |
| 18 | 8643 du 17/08/2017 | Section:S, Bloc: 41, Parcelle: 04 bis, Superficie: 185,50m ² | MATENDE | 02 | AMADOU GANGUE |
| 19 | 8931 du 22/12/2017 | Section: AE, Bloc: 39, Parcelle: 01, Superficie: 300,00m ² | SIAFOUMOU | 05 | GOMA MADOUNGA Even Frédérique |
| 20 | 9024 du 06/02/2018 | Section: CJ suite, Bloc: 45, Parcelle: 07 et 08, Superficie:,1000,00m ² | PLATEAU DE HINDA | 04 | TCHIBOUANGA Félix |
| 21 | 8868 du 27/11/2017 | Section: CG, Bloc:86, Parcelles: 02 et 09, Superficie: 1000,00m ² | KOUFOLI (Famille Kondi Tchitali) | 05 | OBAYA Roger Jonas |
| 22 | 8069 du 23/12/2016 | Section: AJ, Bloc:72, Parcelle: 07 bis, Superficie: 143,00m ² | NGOFFO | 05 | CELTEL CONGO |
| 23 | 8818 du 27/10/2017 | Section: ABW, Bloc: 26 Bis, Parcelle: 02, Superficie: 390,87m ² | SIAFOUMOU | 05 | AMBENDE Benjamin |
| 24 | 8722 du 15/09/2015 | Section: BZ2, Bloc: 46, Parcelle: 03 et 05, Superficie:1000,00m ² | TCHIBALA | 05 | ADIGOUN Gildas Brice |
| 25 | 8165 du 21/01/2017 | Section: P, Bloc: 61, Parcelle: 04, Superficie: 198,06m ² | MVOUMVOU | 02 | BOUYI POATY Féréolle |
| 26 | 9014 du 1 ^{er} /02/2018 | Section: /, Bloc: /, Parcelle: /, Superficie: 1000,00m ² | HINDA (Famille Tchinganga Guel S) | HINDA | POUNGUI Serge Wilfrid |
| 27 | 7133 du 29/11/2015 | Section: P, Bloc: 33, Parcelle: 03, Superficie: 285,50m ² | MVOUMVOU | 02 | TCHICAMBOUD Davy Axel Vaug-Sy, TCHICAMBOUD Léa Yveannah, DEBLOCK Hortense Marie Angèle |
| 28 | 8884 du 05/12/2017 | Section: AC, Bloc: 52 Bis, Parcelle: 06, Superficie: 421,58m ² | MBOTA RAFFINERIE | 05 | MPEMBALONE Michel Anaëlle Chabrelle |
| 29 | 8970 du 11/01/2018 | Section:AN, Bloc: 43, Parcelles: 04, Superficie: 590,00m ² | NKOUKOU | 04 | Patchelle Natacha BALOU |
| 30 | 9050 du 16/02/2018 | Section: TR, Bloc: 89 bis, Parcelles: 01, Superficie: 500,00m ² | YABOU | LOANGO | EBOUNO Fulgence |

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 du Régime de la Propriété Foncière).

Fait à Pointe-Noire, le 26 Mars 2018

L'Inspecteur Divisionnaire,
Jean Gaëtan TCHIBINDA

ETUDE de Maître Jean Marie MOUSSOUNDA
 Notaire à Brazzaville
 1er étage immeuble City Center, Centre-ville, B.P.: 14771
 Tél.: (00242) 81.18.93; 06.664.83.17; 05.522.06.60
 NIU: P2005110002540126
 E-mail: moussoundajeama@gmail.com
 REPUBLIQUE DU CONGO

GHOME G & ASSOCIES

Société Par Actions Simplifiées Unipersonnelle
 AU CAPITAL DE : UN MILLION (1.000.000) FRANCS CFA
 Siège Social: 22, Rue Mbochis, Poto-Poto
 BRAZZAVILLE
 RCCM CG/BZV/18 B 7422

CONSTITUTION

Aux termes des actes reçus par Maître Jean Marie MOUSSOUNDA, en date à Brazzaville du 17 mars 2018, dûment enregistrés à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de Poto-Poto, en date du 12 avril 2018, sous Folio 069/9 n°0728, il a été constitué une société dénommée GHOME G & ASSOCIES dont les caractéristiques sont les suivantes:

Forme: Société Par Actions Simplifiées Unipersonnelle;

Capital: 1.000.000 F. CFA;

Siège: Brazzaville, au numéro 22, Rue Mbochis, Poto-Poto;

Objet: L'exercice de la profession de conseil, d'Audit et recouvrement des créances; La tenue, la révision, le conseil et l'audit en matière de comptabilité, de fiscalité, de contrôle interne, de droit de société et de droit social; Toutes opérations de gestion de la paie, de la rédaction des procédures et

manuels comptables; La participation à la conduite et au développement des sociétés de son groupe par la fourniture de prestation à caractère administratif, commercial et financier.

Durée: 99 années;

RCCM: La Société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville, sous le n° CG/BZV/18 B 7442 du 13 avril 2018 ;

Gérance: Monsieur BAYONNE Oméga est nommé en qualité de Président de la société;

Dépôt de deux expéditions des statuts a été entrepris au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, conformément à la loi.

Pour insertion,

Maître Jean Marie MOUSSOUNDA.

MINISTRE DE LA SANTE
 CENTRE HOSPITALIER ET UNIVERSITAIRE
 DE BRAZZAVILLE

REPUBLIQUE DU CONGO
 Unité* Travail* Progrès

DIRECTION GENERALE
 SERVICE DE LA COMMUNICATION ET
 DES RELATIONS PUBLIQUES

COMMUNIQUE

La Direction Générale du Centre Hospitalier et Universitaire de Brazzaville (CHUB) informe le public que le scanner est de nouveau opérationnel, au CHUB, depuis le 09 mai 2018.

Le coût de l'examen demeure le même: 60 000 F. CFA.

Fait à Brazzaville, le 29 mai 2018.

La Direction Générale.



1^{ere} PME Congolaise de Livraison Express depuis 1992.

G'BOX SERVICES
Une Nouvelle équipe qui vous offre :

- + De Dynamisme
- + De Professionnalisme
- + De Réactivité
- + De Sécurité
- + De Satisfaction clients

NOTRE FORCE, NOTRE RÉSEAU

- + De 14 agences dans tout le territoire national

NOS METIERS

- ✓ Livraisons Express Nationales
- ✓ Livraisons Express Internationales
- ✓ Fret Aérien
- ✓ Fret Routier
- ✓ Fret Maritime
- ✓ E-Commerce

NEW FORMULA
 POWERED BY **SAP Business One**

Service Clients :
 Direction générale Brazzaville : Centre ville en face de la mairie centrale.
 Agence Pointe noire : Centre ville Rond point kassai en face du Centre Culturel Français.
 Contact2017@gxinternational.net • www.gxinternational.net
 (+242) 05 550 10 73 - (+242) 05 301 02 38





Affaire Jean-Martin Mbemba

Un verdict peu convaincant pour les Congolais

Jugés par contumace pour atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat depuis le 23 mai 2018, l'ancien ministre et président de la commission nationale des droits de l'homme, Jean-Martin Mbemba, ainsi que deux de ses co-accusés: Samba Mountou Loukossi et Belge Armand Bouassi ont été condamnés le vendredi 1 juin à dix ans de détention criminelle par la Cour d'appel de Brazzaville, siégeant en session criminelle, sous la présidence de Christian Oba. Les quatre autres co-accusés présents à l'audience, dont le colonel Jean-Claude Mbango, ont tous écopé chacun de cinq ans et deux mois d'emprisonnement, une peine qu'ils ont déjà presque purgée. Ils seront libérés.

Il était 23h30 mn lorsque le président de la Cour, Christian Oba a rendu son délibéré sur un procès qui n'est pas parvenu à prouver la culpabilité du principal accusé Jean Martin Mbemba, ainsi que des co-accusés dans cette faire rocambolesque qui suscite tant de réactions au sein de la population. Les chefs d'accusation d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat et de détention illégale d'armes et munitions de guerre n'ont pas été démontrées et prouvées par le ministère public, en raison du manque des scellés qui pouvaient constituer la preuve de cette accusation. Pour tous les faits qui leur sont reprochés, la Cour a estimé que les accusés ne pouvaient pas bénéficier d'un sursis. En conséquence, Jean-Martin Mbemba, Samba-Mountou Loukossi et Belge Armand Bouassi, jugés tous par contumace, ont été condamnés à 10 ans de détention criminelle chacun. Par contre, les co-accusés Jean-Claude Mbango, Ismaël Chrislain, Mabari, Roland Fortuné Massamba et Jean-Jacques Maléla ont, quant à eux, écopé de 5 ans et deux mois chacun. Peine qu'ils ont presque déjà purgée pendant leur détention préventive à la maison d'arrêt centrale depuis 2013.

Tous devront également verser un franc symbolique à l'Etat constitué partie civile dans ce dossier au titre de dommages et intérêts. A vrai dire, les deux accusés: Roland Fortuné Massamba et Jean-Jacques Maléla qui ont comparu devant la Cour, sont plutôt condamnés pour vol qualifié à main armée le 18 mars 2013. Fait pour lequel ils ont été reconnus coupables. D'ailleurs, ils ont été condamnés à payer à Mme Locko Bazonguela Christine, épouse Mahoungou Tékanima Frédéric, et sa fille Mahoungou Tchibezi Prisca, la somme de 1.000.000 F.Cfa à chacune pour avoir frauduleusement soustrait un téléphone portable et une somme de 900.000 F.Cfa, au cours d'un vol commis la nuit. L'épouse Mahoungou Tékanima et sa fille se sont constituées partie civile ; elles avaient réclamé un montant de 75 millions de F.Cfa au titre de dommage et intérêt, relatif au préjudice subi lors de ce braquage. A signaler que ce vol armé est la conséquence d'une histoire de trafic d'ossements humains qui a été révélée à la Cour par Jean-Jacques Maléla. Malheureusement, la Cour n'a pas fait triompher la vérité tant attendue par les Congolais qui voulaient en savoir un



Les quatre co-accusés condamnés à 5 ans et 2 mois d'emprisonnement

peu plus sur ces pratiques qui deviennent récurrentes dans la société. Des pratiques qui ne semblent pas avoir concerné, ni de près ni de loin, le principal accusé dans cette affaire, ni de hautes personnalités citées comme possibles témoins. Pour l'accusation, ce verdict serait une victoire à la fois pour les prévenus et la République. «La Cour n'a pas voulu rater cette occasion pour redorer le blason de la justice de notre pays, parce qu'en réalité la balance qui symbolise la justice est un symbole très significatif, un symbole très important qui doit interpellé tout juriste de bonne foi. Cette décision, croyez-moi, ce ne sont pas seulement les clients qui ont gagné, mais c'est aussi la République», a estimé Me Thomas Djolani. «Le dossier était vide. Il n'y a eu aucune preuve et surtout que l'article 87 du code pénale parlant de la sécurité intérieure de l'Etat a été abrogé par la Constitution de 2015 promulguée, le 6 novembre 2015 par le président Denis Sassou-Nguesso... », a fait remarquer, quant à lui, Me Bondo du barreau de Kinshasa. Dans cette affaire Jean-Martin Mbemba, le dernier co-accusé à faire sa déposition

était le colonel Jean-Claude Mbango. Il a rejeté toutes les accusations d'une conspiration visant à destituer des institutions de la République et dénoncé un complot, avant d'essayer de prouver son innocence. «Cette affaire dans laquelle je serais impliqué est un complot et ce n'est pas le premier contre moi. Comment comprendre que depuis que je comparais, aucun responsable de la police n'est jamais venu m'assister?», a-t-il laissé entendre. Il n'a pas reconnu les déclarations contenues dans les procès-verbaux de la police, ni le montant de 200 millions de F.CFA que Jean-Martin Mbemba aurait mis à la disposition d'une tierce personne pour l'organisation du coup d'Etat, ainsi que les armes retrouvées par la police dans le coffre d'une voiture de marque Toyota provenant de l'ancien ministre de la Fonction publique. Pour lui, Jean-Martin Mbemba est un aîné : «C'est mon frère et moi étant directeur départemental de la police dans le Pool, je ne pouvais que le connaître. On discutait des questions de sécurité dans le Pool », a-t-il dit.

KAUD

Justice

Des leçons à tirer des procès Mokoko, Dabira et Mbemba

Accusés d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat, chef d'accusation abolie par la Constitution du 25 octobre 2015, Jean-Marie Michel Mokoko, Norbert Dabira et Jean-Martin Mbemba ont été condamnés. La Cour criminelle a rendu des verdicts qui n'ont pas convaincu les Congolais qui semblaient connaître à l'avance l'issue de ce procès que d'aucuns ont qualifié de politique. Une affirmation balayée par le ministère public!

Tout a commencé avec Jean-Marie Michel Mokoko, 71 ans, inculpé pour atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat et détention illégale d'armes et munitions de guerre. L'ancien candidat à la présidentielle de 2016 a été condamné à 20 ans de prison ferme. Jusqu'à la fin, il a nié les faits qui lui étaient imputés. C'est le visage fermé que ce

général de deuxième section a accueilli le verdict, regardant le président de la Cour dans les yeux, impassible, lui qui ne s'est quasiment pas exprimé au cours du procès. Il était avec ses accusés pour avoir ensemble tenté en 2006, 2007, 2015 ou 2016 de porter atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat, «soit dans le but de détruire ou changer le

Gouvernement, soit en incitant les citoyens à s'armer contre l'Etat congolais». Au terme presque de deux années d'instruction, il a suffi d'un peu plus de quatre heures à l'accusation pour présenter les éléments censés démontrer la culpabilité du général. Mais un certain flou règne sur ce qui est reproché à Mokoko: seulement la cassette tournée en 2007 qui avait ressurgi en pleine campagne présidentielle? Après le procès Mokoko, un autre officier général qui fut proche du président Denis Sassou-Nguesso était devant la barre. Norbert Dabira, 68 ans, était jugé, lui aussi, pour «atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat». L'ancien inspecteur des Forces armées congolaises aurait ourdi un com-

plot selon un plan qui consistait à «recruter deux tireurs d'élite ayant pour mission d'abattre le chef de l'Etat en tirant sur son aéronef soit au décollage, soit en plein vol, soit à l'atterrissage». Les faits remontent à 2017. Contrairement à Mokoko, Norbert Dabira n'a pas gardé le silence, il a parlé. Notamment de ses conversations téléphoniques avec un autre général de l'entourage du Chef de l'Etat, Ngatsé Nianga Mboula. Au terme de cinq jours de procès, Norbert Dabira, ancien inspecteur des armées, a été condamné à 5 ans d'emprisonnement ferme avec interdiction d'exercer des activités politiques ou militaires. L'opinion s'attendait plutôt à une peine similaire ou plus lourde que celle infligée à Jean-Marie Michel Mokoko. Ses avocats congolais et français ont dénoncé un «règlement de compte politique» Un autre proche du président de la République, Jean-Martin Mbemba, a été condamné par contumace à 10 ans de déten-

Editorial

Explosion

Nous assistons à l'explosion de maladies que jadis nous ne connaissions pas, ou pas dans cette ampleur. Cancers, diabètes et, surtout, AVC provoquent une véritable hémorragie dans la société. Il n'y a plus une seule famille congolaise qui ne gère tout ou partie de ces pathologies ; pas un hôpital qui ne traite les effets de l'une d'elles. Pathologies lourdes qui nécessitent de gros frais et qui demandent un suivi très contraignant, avec une médication particulièrement difficile, ces trois maladies ne sont pas à proprement parler des maladies du pauvre. Elles appellent des ordonnances, des examens et des contrôles réguliers qui peuvent parfois tomber en période de longue attente d'un salaire ou d'une pension. Et pourtant, c'est précisément dans la case du pauvre que se recrutent majoritairement aujourd'hui les malades du cancer, du diabète ou de l'accident vasculaire cérébral, l'AVC.

C'est chez le pauvre aujourd'hui que se «dévient» impitoyablement les raisons de se chercher de l'argent pour se soigner. Sans oublier que, dans le même temps, les autres maladies courantes auxquelles nous étions habitués, paludisme en tête, continuent de sévir. Les causes de cette véritable explosion de maladies qui nous rendent plus vulnérables encore ne sont pas uniques ni simples. Elles ne sont pas seulement dans une société en mutation rapide où la malbouffe s'est installée. Elles ne sont pas seulement dans une sédentarisation qui nous voit moins marcher, et préférer plutôt griller de longues minutes sous le soleil dans l'attente d'un bus. Elles ne sont pas seulement dans l'hygiène approximative de nos quartiers.

Mais elles ne sont sûrement pas dans la malédiction supputée de l'oncle, le mauvais œil de la tante ou la colère des aïeux à apaiser. Ou alors, elles le sont en même temps que toutes les autres causes avérées. Nous sommes malades, au propre, du fait d'être malades de tous les maux et de tous les soucis qui nous accablent. Mais la solution n'est pas dans la prostration et l'apathie : elle passe par l'élimination d'une des causes évidentes de cette situation, la première à notre portée.

Albert S. MIANZOUKOUTA

tion criminelle. Il lui est reproché d'avoir, à Brazzaville courant 2013, commis le crime d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat dans le but, soit de détruire ou changer le Gouvernement, soit d'inciter les citoyens à s'armer contre l'Etat congolais en appelant à l'insurrection et à la désobéissance civile, soit en voulant déstabiliser les institutions dans le but de s'emparer du pouvoir. Là aussi, les preuves de l'accusation n'ont pas été démontrées ou prouvées par le ministère public. L'affaire a tourné en dérisoire pour se terminer par des condamnations. Jean-Martin Mbemba n'était pas présent dans la salle d'audience; il a gardé le silence tout le long du procès.

La leçon à retenir, c'est que ces trois affaires portent sur un complot pour en vue de renverser, soit les institutions de la République soit tuer physiquement le chef de l'Etat en abattant son avion. Curieusement, le complot d'abattre le président de la République a été moins sanctionné. Il y a lieu de signaler que la justice a été «complaisante pour un accusé et sévère pour deux autres», pense un observateur de la vie politique qui n'hésite pas à parler d'une «justice à deux vitesses et à la solde des politiques. Où est alors l'indépendance de la justice que ne cessent de nous rappeler les magistrats?», s'est-il interrogé.

C.A.Y.-Ng.

Sécurité en Afrique Centrale

Les Nations-Unies préoccupées par le terrorisme

Sous l'égide de Jean-Claude Gakosso, ministre congolais des Affaires étrangères, il s'est tenu du 29 mai au 1er juin dernier, la 46^e réunion du Comité consultatif permanent des Nations-Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (UNISAC). Cette rencontre qui a connu la participation de François Louncény Fall, représentant spécial du secrétaire général des Nations-Unies et chef du bureau régional des Nations-Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA), a permis une évaluation critique des défis qui se posent à la paix et à la stabilité dans la sous-région.



Photo de famille

Il ressort de cette réunion un constat selon lequel l'Afrique centrale continue de faire face au fléau du terrorisme violent, en particulier les activités de Boko Haram. Mais également une situation toujours tendue en Centrafrique, au Cameroun, au Burundi et en République Démocratique du Congo à l'approche des élections générales. Pour y faire face, les ministres et chefs de délégations des

Etats membres ont recommandé à la Communauté économique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) d'accélérer le processus de mise en œuvre de la stratégie régionale de lutte contre le terrorisme et la prolifération des armes légères et de petits calibres adoptée lors de la 41^e réunion de l'UNISAC en novembre 2015 à Libreville. La réunion des experts qui a précédé celle des ministres, du 29 au 31 mai a également planché sur la question du terrorisme et a pris conscience des enjeux. Les ministres et chefs de délégations des Etats membres de l'UNISAC ont aussi réaffirmé le rôle politique du Comité dans la promotion des mesures de confiance

à travers une déclaration adoptée lors des travaux. Puis, un huis-clos a eu lieu sur la situation sociopolitique en Guinée Equatoriale. A l'issue des travaux, le ministre Jean-Claude Gakosso a succédé à son homologue du Rwanda, Louise Mushikiwabo, pour présider, pour une durée de 6 mois, aux destinées du Comité de consultation. La 47^e réunion de l'UNISAC se tiendra à Ndjamena, au Tchad, en décembre prochain. A cette occasion, Jean-Claude Gakosso présentera le bilan de sa mandature à la tête du Comité.

**Marcellin MOUZITA
MOUKOUAMOU**

ANONCE LEGALE

CONGO MARKET MOVERS

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle/Capital social: 1.000.000 francs CFA
Siège social: Case J451 O.C.H. Mougali 3
Brazzaville, République du Congo
RCCM CG/BZV/13 B 4230, République du Congo

DISSOLUTION ANTICIPEE DE LA SOCIETE

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'Associé unique de la société dénommée CONGO MARKET MOVERS, Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de : 1.000000 de francs CFA dont le siège social est situé à Brazzaville, la case j457, OCH Mougali 3, immatriculée au Registre de Commerce est du Crédit Mobilier de Brazzaville sous le numéro CG/BZV/13 B 4230 du 12/04/2013, dressé en la forme authentique par Maître Jean Baptiste BOUBOUTOU BEMBA, Notaire.

Dissolution anticipée de la société, à compter du 16/05/2018 : Monsieur RUJUGIRO Richard, décide, en sa qualité, d'Associé unique, de procéder à la dissolution de la Société, en raison du redressement rendu impossible depuis sa création, rendant la structure inopérante, Monsieur RUJUGIRO Richard est nommé gérant est liquidateur de la société.

Les pièces justificatives ont été déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 16/05/2018, sous le numéro 18 DA 345 et l'inscription modificative a été faite au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro CG/BZV/13 B 4230.

**Pour insertion,
Maître Jean-Baptiste BOUBOUTOU-BEMBA,
Notaire.**

Journée mondiale de l'environnement

Pour une action conjuguée contre l'utilisation abusive du plastique

Chaque année, la communauté internationale célèbre le 5 juin, la Journée mondiale de l'environnement, pour commémorer l'historique conférence des Nations Unies, tenue en 1972 à Stockholm, en Suède. Le thème retenu pour ce 46^e anniversaire est: «Combattre la pollution plastique». A cette occasion, le Gouvernement a rendu publique une déclaration lue par Mme Arlette Soudan-Nonault, ministre du Tourisme et de l'environnement, en vue de sensibiliser la population sur les préoccupations du moment, afin de susciter une véritable conscience citoyenne en faveur de l'environnement.

Pour Arlette Soudan-Nonault, ce thème fait ressortir implicitement l'existence d'interactions entre la production, la consommation des objets plastiques et la préservation de l'environnement. «Il exhorte les Gouvernements, les industriels, les communautés et les individus à explorer ensemble les alternatives durables, pour réduire de toute urgence la production et l'utilisation excessive des plastiques à usage unique, responsable de la pollution des sols, des cours d'eau, des océans, des mers et de l'air, dégradant ainsi nos paysages urbains et menaçant notre santé», a-t-elle dit, tout en indiquant que le plastique représente 10% de tous les déchets générés au niveau mondial.

Aussi pratique soit-il, la ministre du Tourisme a estimé que le plastique avait des effets sur l'environnement qui altèrent la qualité de vie. En tant que déchet, «il est responsable

de la dégradation de la qualité de l'environnement. Cette dégradation est liée à certaines caractéristiques physiques et chimiques du plastique; celui-ci n'étant ni altérable, ni biodégradable. Lorsqu'ils sont mal gérés, les déchets plastiques sont soit incinérés, soit rejetés dans la nature, soit enfouis dans des décharges sauvages. Leur incinération est source de production des polluants organiques persistants et de pollution atmosphérique, renforçant l'effet de serre et contribuant ainsi au réchauffement climatique, etc», a-t-elle fait remarquer.

Après avoir décrit l'impact de l'utilisation des sacs plastiques sur l'environnement avec un effet direct sur la santé des êtres vivants, Mme Arlette Soudan-Nonault a fait constater qu'au Congo, un décret avait été pris en juillet 2011 pour réglementer la production, la commercialisation, et l'utilisation des sacs, sachets et films



Mme Arlette Soudan-Nonault

en plastique. Malheureusement, «il est aujourd'hui donné à tout un chacun de constater la recrudescence des sachets non biodégradables dans nos villes, servant d'emballage des denrées alimentaires et autres marchandises», a-t-elle regretté.

N'est-ce pas la faute au pouvoir public qui n'a pas une véritable politique de suivi des décisions, des moyens de pressions et qui fait preuve d'un certain laxisme? D'où l'échec de ce décret réglementant la production, l'importation, la commercialisation et l'utilisation des sacs, sachets et films en plastique, comme d'autres décrets d'ailleurs, qui n'ont pas eu les effets escomptés. «Ces produits prohibés, sont soit fabriqués en toute illégalité sur le territoire national, soit importés des pays voisins et arrivent dans notre

pays en utilisant les circuits illégaux. Leur dissémination dans l'espace contribue fortement à l'insalubrité souvent décrite, qui est un problème de santé publique au péril de nos populations», a reconnu Mme Arlette Soudan-Nonault. Sans s'attarder sur la non-application des dispositions du décret n°2011-485 du 20 juillet 2011, elle en a simplement appelé à la conscience de tous: administrations publiques, secteur privé et la population, afin de mettre en application sans retenue, les dispositions de ce décret. Est-ce le rôle de la population? Faut-il pas remettre en cause la perméabilité de nos frontières? La complicité des douaniers, des policiers et de certains agents du ministère du Commerce?

Par ailleurs, si ces produits prohibés sont fabriqués en toute illégalité sur le territoire national, que fait alors la direction de la répression et de la fraude?

Quoi que la protection de l'environnement soit une responsabilité partagée, le Gouvernement doit veiller à la stricte application des décrets ou mesures prises. Pourquoi cette application des textes pose-t-elle problème au Congo? Au Rwanda, par exemple, la mesure portant interdiction des sachets a été un succès.

L'heure est donc venue, selon la ministre, pour une action conjuguée contre l'utilisation abusive du plastique. «Il s'agit,

pour les pouvoirs publics, le secteur privé, les ONG et associations ainsi que les populations de se montrer créatifs dans la façon de gérer l'environnement dont nous avons hérité et dont nous sommes redevables aux générations futures. La lutte contre le plastique est une lutte pour

la protection de l'environnement», a-t-elle précisé. A signaler que le Congo n'a pas encore de dispositif national adéquat de gestion écologique des déchets plastiques.

**Cyr Armel
YABBAT-NGO**

Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE

Notaire à Pointe-Noire
Avenue Charles de Gaulle,
immeuble ex air Afrique face hôtel Elais,
Tél : 06.664.85.64/04.432.52.12.
B.P : 4821, E-mail : yabbatchristian@yahoo.fr,
Pointe-Noire – République du Congo.

BAKER HUGHES CONGO

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 30.000.000 de Francs CFA
Siège social : 64, Avenue Jean-Marie Mavoungou,
Zone Industrielle de la Foire,
Arrondissement n°2 Mvoumvou, Pointe-Noire
République du Congo
RCCM : CG/PNR/08 B 11

Suivant Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 22 Décembre 2017, déposé au rang des minutes du notaire soussigné, les associés de la société BAKER HUGHES CONGO, ont décidé de ce qui suit :

Nomination d'un co-gérant : l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer en qualité de co-gérant pour une durée Indéterminée Monsieur Olufemi MOHAMMED, de nationalité nigériane.

Nomination d'un commissaire aux comptes : l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer en qualité de Commissaire aux comptes, en remplacement de Deloitte Touche Tohmatsu démissionnaire, le cabinet KPMG CONGO, Agrément CEMAC N°EC 338.

Dépôt légal : Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, et inscription au Registre du Commerce et Crédit Mobilier, sous le numéro CG/PNR/08 B 11.

Fait à Pointe-Noire, le 27 Avril 2018.

Pour avis.
Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE

La ministre Ebouka-Babackas, de retour de Busan (Corée du Sud) « Il est plus que grand temps d'industrialiser l'Afrique »

La ville de Busan, en Corée du Sud, a abrité, du 21 au 25 mai dernier, les assemblées annuelles du groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD), sur le thème « Accélérer l'industrialisation de l'Afrique », et la Conférence sur la Coopération économique entre la Corée du Sud et l'Afrique (KOAPEC). Le Congo y a été représenté par Mme Ingrid Olga Ghilaine Ebouka-Babackas, ministre du Plan, de la statistique et de l'intégration régionale. Dans l'interview ci-après, elle fait le point de ces deux rencontres.

*Quel a été l'objet de votre mission ?

**A Busan, j'ai pris part du 21 au 25 mai dernier aux assemblées annuelles du groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) et à la Conférence sur la Coopération économique entre la Corée et l'Afrique (KOAPEC 2018). S'agissant de la BAD, il y a lieu de rappeler que c'est une institution financière multinationale de développement ayant pour actionnaires les Etats africains, mais aussi quelques Etats des autres régions du monde. Elle vise au développement et au progrès social des états africains à travers son assistance technique, mais surtout son apport financier pour la réalisation de programmes ou projets publics majeurs nationaux ou sous-régionaux.

Aujourd'hui, son programme d'activités qui permettrait au continent africain de tirer parti de ses potentialités s'articule autour de cinq domaines prioritaires ou Top 5: éclairer et électrifier l'Afrique, nourrir l'Afrique, industrialiser l'Afrique, intégrer l'Afrique, et enfin améliorer la qualité de vie des populations en Afrique. Les assemblées annuelles sont des assises classiques qui réunissent les actionnaires de la BAD chaque année avant la fin du 1er semestre pour évaluer la gestion de la direction générale et approuver les états financiers à travers différents rapports d'activités.

Une particularité, toutefois: cette fois-ci, les actionnaires ont décidé d'entamer les discussions sur la 7e augmentation générale du capital de la BAD pour couvrir les besoins exprimés par les pays africains. En outre, les assemblées annuelles retiennent toujours un thème central autour duquel des séminaires et des présentations sont des moments de partage d'expérience. Le thème de cette année a été « Accélérer l'industrialisation de l'Afrique ». Concernant la Conférence 2018 sur la « Coopération économique entre la Corée et l'Afrique » (KOAPEC 2018), il s'agit d'indiquer que cette plateforme majeure du partenariat entre le continent africain et cet Etat du Sud Est a été lancée en 2006.

La KOAPEC vise à produire des résultats concrets à travers les projets d'investissement indicatifs dans six domaines de coopération, à savoir: l'énergie et les infrastructures, les Technologies de l'information et de la communication (T.I.C), le développement des ressources humaines, le développement agricole et rural, le changement climatique et le partage des connaissances en matière de développement en s'inspirant du cas de la Corée. Les deux éléments constitutifs principaux de la KOAPEC sont la Table Ronde Ministérielle et le Forum

de Partenariat Public-Privé (PPP).

Nous avons participé à la table ronde ministérielle de la KOAPEC qui est la plus grande assemblée intergouvernementale représentée au plus haut niveau, réunissant les ministres de l'Economie des pays africains, les délégations africaines (les acteurs principaux des ministères du gouvernement), et les organisations internationales en Afrique comme l'Union Africaine. La Table Ronde sert de plate-forme pour promouvoir un dialogue politique de haut-niveau sur le partenariat Corée-Afrique. Elle a débouché sur l'adoption de la déclaration conjointe KOAPEC 2018 et la confirmation du Plan d'Action KOAPEC pour 2019 & 2020.

*Que pouvons-nous retenir d'essentiels de votre participation aux assises de Busan ?

**Trois points. Sur la santé financière de la BAD, c'est qu'elle est excellente, car notre banque de développement est notée AAA par les agences de rating, mais pour maintenir cette note et faire face aux défis de développement des pays membres régionaux, il faut, à très court terme, renforcer ses fonds propres par une 7e augmentation de capital. Les discussions sont ouvertes.

Sur le thème « Accélérer l'industrialisation », il est évident qu'il est plus que grand temps d'industrialiser l'Afrique, en s'appuyant sur sa démographie galopante, son urbanisation grandissante, la croissance



Mme Olga Ingrid Ebouka Babakas

du marché intérieur et de la classe moyenne et, enfin, la 4e révolution industrielle. Elle est fondée sur l'usine intelligente, qui se caractérise par une interconnexion des machines et des systèmes au sein des sites de production, mais aussi entre eux et à l'extérieur. Cette 4e révolution industrielle fait le lien avec le 3e point essentiel de notre séjour en Corée, l'apport du KOAPEC. Les gouvernements africains et la Corée se sont engagés à collaborer pour mettre les technologies intelligentes au service de l'industrialisation rapide du continent. Le Gouvernement coréen apporterait ainsi des solutions innovantes, notamment grâce à des drones spécialement conçus pour aider les pays africains à se développer plus rapidement.

*Que pouvons-nous attendre de notre coopération avec la BAD ?

**Comme tout actionnaire, le Congo peut attendre de la BAD ses conseils, son assistance technique pour la mise en œuvre des réformes actuelles qui s'imposent pour le redressement de sa situation économique et financière. En outre, le Gouvernement peut obtenir son appui financier dans le cadre de sa politique en matière budgétaire, après un accord de programme avec le FMI.

Par ailleurs, le portefeuille actif de la BAD au Congo comprend 9 projets du secteur public, totalisant un engagement net d'environ 442 millions USD, avec un fort contenu multinational (72%). L'augmentation souhaitée du capital de la Banque permettra au Congo d'accroître son portefeuille de projets à venir, afin d'accélérer les progrès vers sa transformation économique. Dès à présent, nous voulons nous faire l'écho d'une nouvelle initiative de la BAD pour attirer les fonds de pension africains et mondiaux, les fonds souverains ainsi que d'autres investisseurs institutionnels en Afrique, il s'agit du Forum africain de l'investissement.

Cette plateforme mettra activement à contribution le secteur privé et s'intéressera à des transactions ou projets ayant la capacité de transformer le continent. La première édition aura lieu du 7 au 9 novembre 2018, à Johannesburg, en Afrique du Sud. A travers l'appui technique et financier de la BAD, et de telles initiatives, le futur Plan national de développement 2018-2022 trouvera une partie des ressources nécessaires à la mise en œuvre des projets d'investissement publics du Congo.

Propos recueillis par
Sévérine EGNIMBA

Enseignement technique

Plus de 14.000 candidats affrontent le baccalauréat

Pour se rassurer du bon déroulement du BAC technique prévu mardi 5 juin 2018, le ministre de l'Enseignement technique et professionnel, Antoine Thomas Nicéphore Fylla Saint-Eudes, a présidé vendredi 1er juin 2018 à Brazzaville, une réunion technique pour faire la dernière évaluation des dispositions pour la réalisation de cet examen. Au total, 14.111 candidats sont inscrits dans 50 centres. Une baisse par rapport à l'année dernière où le nombre de candidats était de 21.153.

Après une réalisation réussie des examens et concours professionnels, je souhaite que vos équipes se mettent au travail avec la même ardeur et la même efficacité que nous avons observé dans le cadre des examens et concours professionnels», a indiqué le ministre.

A l'issue de la réunion, le directeur général du jury, Gabriel Kissita et le directeur des examens et concours de l'enseignement technique, Joseph Moukila se sont prêtés aux questions de la presse. «Ce que je veux retenir c'est que

les épreuves du premier tour qui vont se dérouler le 5 juin, vont très bien se passer. On a mis en place tout le dispositif. Je pense que le 5 juin, les problèmes ne vont pas se poser dans l'ensemble. En ce qui concerne la fraude, il y a un garde-fou. Il y a un guide de délégué, chaque délégué a un guide qui va le permettre d'appréhender toutes dispositions qui vont avec. On a insisté sur le fait que les délégués doivent être vigilants et très fermes pour éviter la fraude», a-t-il dit. Le DEC, quant à lui, estime qu'au plan organisationnel les choses vont bien se passer.



Antoine Thomas Nicéphore Fylla Saint-Eudes

«Au moment où nous parlons, tous les délégués sont déjà partis avec tous les sujets. Nous avons tenu compte des difficultés de transport. C'est pourquoi, déjà dès le premier jour, les épreuves commenceront autour de 10h30, pour permettre justement tout le monde d'être à temps. D'autres dispositions seront certainement prises au niveau ministériel pour pallier justement à ce genre de choses», a-t-il indiqué.

Pascal AZAD DOKO

Coup d'oeil en biais

Un journaliste interpellé à Brazzaville pour avoir diffusé des «propos» d'une «réunion secrète» du PCT

Journaliste congolais évoluant à la télévision VOX TV, Brony Fortunat Ngolali a été interpellé par la gendarmerie et placé en garde à vue, dimanche 3 juin 2018, suite à une plainte d'un député de la majorité présidentielle, selon des sources concordantes. Il lui est reproché d'avoir diffusé sur les réseaux sociaux les propos tenus par deux responsables du PCT au cours d'une réunion «secrète», ajoute cette source. L'infortuné rejette toutes ces accusations en disant qu'il n'a rien à avoir dans cette affaire. Une enquête est ouverte à ce sujet selon la gendarmerie. Ce confrère devait être présenté devant le procureur de la République lundi 4 juin.

Gare aux peaux de bananes jetées sur la chaussée goudronnée

Un piéton traversant à grandes enjambées la route de la Base, au quartier La Poudrière à Brazzaville, a marché par inadvertance sur des peaux de bananes, lundi 4 juin 2018. Ces pièges glissants ont été jetés par un chauffeur incivique après avoir consommé le produit. Le pauvre a failli être percuté par un automobiliste.

Un chauffeur de taxi meurt au volant de sa voiture

Dans la matinée du dimanche 3 juin 2018, un chauffeur de taxi qui s'était lancé dans la course à la clientèle a été retrouvé mort au volant de sa voiture. L'homme sillonnait les quartiers de Brazzaville. Vers 7h, il parvient à Mafouta, un quartier du huitième arrondissement. Arrivé vers «Brossette», il marque un arrêt. Mais alors qu'il est censé repartir tout de suite, l'homme, toujours au volant de sa voiture, ne bouge pas. En colère, un chauffeur descend de sa voiture, fonce vers lui dans le but de le sermonner pour les désagréments qu'il cause. Mais le taximan est affaibli sur son volant. L'infortuné est conduit dans un hôpital, où les praticiens indiquent avec désolation que la mort subite a foudroyé le pauvre taximan. La police mène l'enquête.

Au boulevard des armées, un policier agressif a failli provoquer un drame

Un fait de société banal a failli tourner au drame, vendredi 1er juin 2018 au boulevard des armées général Alfred Raoul, à Brazzaville. Voulant procéder au contrôle des papiers de bord d'un minibus, un policier s'est heurté à la résistance du chauffeur dont il a finalement retenu le permis de conduire sans en expliquer le motif. Après un échange verbal houleux, le chauffeur a récupéré par la force son permis. Mais au moment de démarrer, le policier lui a flanqué un coup de poing qu'il a esquivé, faisant courir au bus chargé le risque d'une sortie de route.

Les éléphants mieux protégés que les hommes à Komono ?

C'est la question que se posent aujourd'hui les habitants de certains villages du district de Komono, dans le département de la Lékoumou, comme hier leurs compatriotes des districts de la Cuvette-Ouest. A leur tour, ces populations stigmatisent avec insistance la dévastation massive et continue de leurs plantations par des éléphants qui s'approchent même des habitations. Au rythme où défilent les pachydermes, les populations craignent la famine. La présence aux alentours des villages de ces éléphants menace sérieusement leur sécurité. Les paysans sont impuissants, redoutant la répression des pouvoirs publics au cas où ils essaieraient de se débarrasser, eux-mêmes, de ces bêtes sauvages.

Un magistrat relevé à Sibiti

La population réclamait, ces derniers temps, le remplacement d'un magistrat du tribunal de grande instance de Sibiti. C'est maintenant chose faite, selon Radio-Congo. En effet, des événements malheureux non élucidés ont ébranlé la population: braquages, vols, assassinats, etc. Désespérée, la population a demandé son départ, l'accusant de libérer les braqueurs et autres malfrats qui écumant impunément cette zone. Leurs doléances ont eu un écho chez les responsables de la Justice. A leur grande joie.

CFCO: un enfant écrasé par un train !

Le train Roc roulant vers Pointe-Noire a percuté mortellement un enfant de 10 ans vendredi dernier à hauteur du PK 166 au quartier «Capable» de Dolisie, la troisième ville du pays. L'infortuné se trouvait à proximité des rails. Déséquilibré, il serait tombé alors que le train était en marche. Sa tête a été écrasée par le convoi.

Mouvements sociaux, ça bouge à Brazzaville!

Ces derniers temps, les sit-in et mouvements de mécontentement se multiplient à Brazzaville. Après les agents de la SPC (Société des pavés du Congo) abandonnés à leur triste sort, les employés d'Express Union Congo, un établissement de micro-finance, se sont mis en grève ainsi que les journalistes pigistes des médias publics d'Etat qui ont obtenu la promesse d'obtenir un quota de recrutement, ce sont les agents des pompes funèbres et de la morgue municipale de Brazzaville qui ont manifesté mercredi 30 mai. Ils ont lancé une grève qui ne sera pas levée tant qu'ils n'auront pas été payés. Ils réclament huit mois de salaires impayés.

Postes et communications

Faire entrer le Congo dans le top 5 africain

L'Agence de régulation des postes et des communications (AR-PCE) est une institution administrative publique, dotée de la personnalité juridique pour assurer une bonne gouvernance des secteurs placés sous son autorité. De ce fait, elle a pour mission de garantir et de protéger à la fois les intérêts de l'Etat, des opérateurs et des consommateurs. Sa vision est de faire entrer le Congo dans le top 5 des pays africains leaders des postes et des communications électroniques, selon Yves Castanou, directeur général.

Dans l'optique de doter le pays d'infrastructures modernes en télécommunications et de favoriser la création de contenus locaux, l'ARPCE a mis en place depuis 2013, en partenariat avec la Banque mondiale, un point d'échange internet dénommé CGIX, le nœud internet de l'Afrique Centrale. Depuis sa mise en service, les opérateurs de téléphonie mobile et fournisseurs d'accès à internet interconnectés au CGIX ont considérablement réduit leurs coûts liés à l'utilisation de la bande passante. La plateforme CGIX fait du Congo un carrefour internet, qui permet aux fournisseurs de contenus tels que Google et Yahoo, d'installer leurs serveurs en local.



Yves Castanou

A l'occasion de la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information, l'ARPCE en partenariat avec la plateforme Café numérique, a organisé jeudi 17 mai une causerie-débat sous le thème: «L'entrepreneuriat numérique: les opportunités offertes aux jeunes développeurs». L'économie numérique s'impose comme un des leviers majeurs de la croissance de l'économie mondiale, au regard des revenus que génère le numérique par ses innovations. Mais le numérique n'est pas une industrie; il devient de plus en plus une culture, car il tend à modifier le regard des populations sur leur quotidien, influencer sur les croyances et impacter la perception de l'actualité et des objets.



Une vue des développeurs

L'ARPCE, en tant que régulateur du secteur des communications électroniques, y accorde une attention particulière. C'est à ce titre que l'autorité de régulation avait initié en 2016 une campagne dénommée Smart visant à promouvoir la culture numérique dans le quotidien des Congolais, par l'usage des outils et technologies liés au numérique.

En partenariat avec des structures locales et des organismes internationaux, l'ARPCE organise des sessions de formation et de sensibilisation sur la culture numérique en faveur de diverses couches sociales. Des professionnels des médias, des agents et cadres de l'administration publique, des femmes entrepreneurs et des jeunes filles etc., ont acquis des connaissances qui favorisent l'appropriation des TIC et l'usage des outils des communications électroniques dans l'exécution de leurs tâches professionnelles et personnelles.

Le coordonnateur de la plateforme Café numérique, Founqui Ibara, ne cesse de remercier le directeur général de l'ARPCE pour son appui multiforme dans la promotion du numérique.

La priorité du Gouvernement consiste à faire de l'inclusion numérique une réalité à l'échelle nationale. Mais pour atteindre cet objectif, les entrepreneurs du secteur des télécommunications/TIC, les jeunes entreprises et les PME doivent jouer un rôle déterminant pour assurer une croissance économique durable et inclusive. A rappeler que de nombreux projets ambitieux ont été pensés et réalisés dans l'optique d'assainir et de promouvoir les secteurs des postes et des communications électroniques. A ce jour, l'ARPCE est reconnue dans le pays comme l'acteur incontournable des secteurs des communications électroniques et se présente au niveau continental comme une référence en matière de régulation.

A. N'K-K.

Qui me répondra?

Des latrines publiques modernes sont en train de se généraliser à Brazzaville. La mairie y attache beaucoup d'importance, apparemment, mais a-t-elle chiffré le retour sur investissement (au-delà du fait qu'un environnement sain est aussi un gain pour tous)?

(A. Nk.-K., Plateau des 15 ans, Brazzaville)

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

Programme manioc

Faire en sorte que la production du manioc soit perspective au niveau du consommateur

Le manioc est un aliment de base pour plus de 90% de Congolais, avec une consommation moyenne annuelle estimée à 250 kg/personne de produits transformés. Sa culture mobilise la quasi-totalité des actifs agricoles, d'abord pour l'autoconsommation, puis comme source de revenus garantis pour les ménages ruraux. D'après les estimations, la production brute nationale des racines tubérisées de manioc est passée de 2 673 675 tonnes en 2013 à 3 577 102 tonnes en 2017, soit une progression annuelle de 8,4%. Lancé en 2014, le programme manioc, indique Bienvenu Ntsouanva, coordonnateur national du Programme manioc et directeur général de l'Agriculture, repose sur le renforcement du réseau de multiplication et la distribution des boutures saines à travers l'établissement de nombreux parcs à bois de proximité et la contractualisation des multiplicateurs sur l'ensemble du territoire national. Ajuster l'offre en boutures saines à la demande sans cesse croissante, à l'horizon 2022, tel est l'objectif visé. Le coût du programme pour la période 2018 à 2021 s'élève à 5 898 500 000 francs CFA.



Bienvenu Ntsouanva

national, mais il nous faut des parcs à bois de proximité, et il faut que nous ayons la logistique mécanicienne, des tracteurs disponibles pour permettre d'ouvrir des superficies qu'il faut et aussi mécaniser la récolte. Nous devons trouver des terres disponibles; envisager aussi le matériel végétal parce que ce matériel est devenu dégénéré. Il faut le renouveler. Et à côté du travail qui sera fait pour l'amélioration génétique, il faudra aussi trouver

*Voudriez-vous parler du projet manioc dont vous avez la charge depuis 2014? Que vise-t-il?

** Nous avons pu mettre en place des parcs à bois de plus de 122 ha. Compte tenu des contraintes budgétaires, nous avons quelques difficultés. Cette année, il a été encore remis en scène pour mettre en place des parcs à bois et pour pouvoir produire le matériel de qualité afin de les mettre à la disposition des agro-industriels, des petits producteurs et tous ceux qui veulent se lancer dans la production du manioc. Il s'agit aussi d'intervenir au niveau des chaînes de valeur pour pouvoir appuyer la transformation du manioc, parce que jusque-là cette transformation se fait de façon artisanale, à travers la diffusion des petits équipements tels que les pétrisseurs, la modélisation des séchoirs etc.

*Rencontrez-vous des difficultés où résident-elles?

** Les difficultés au sein du programme manioc résident dans le financement qui se décline en termes de chronogramme de décaissement. Le calendrier du financier n'est pas celui de l'agriculture. Par exemple, en ce moment, la deuxième campagne agricole est passée et les fonds n'ont pas encore été décaissés. Or, nous voulons un programme qui puisse obéir et respecter le calendrier agricole. Nous travaillons sur le matériel vivant, le matériel qui est sur le terrain. Les parcs à bois que nous mettons en place ont une durée de vie: lorsqu'arrive la période pour prélever les boutures, il faudrait que ces boutures soient prélevées. Si nous ne les prélevons pas, ce matériel ne sera plus productif. Nous devons aussi récolter les racines tubérisées: si ces racines ne sont pas récoltées, elles vont se lignifier et seront impropres à la consommation. Nous devons respecter le calendrier qui est le nôtre. Mais malheureusement le calendrier du financier n'est pas le nôtre et souvent, il y a un décalage. C'est ce qui nous handicape énormément. Lorsque les financements sont disponibles, il y a aussi des coupures dans le financement des activités que nous programmons. Cela pose des problèmes dans la conservation des acquis. En plus des activités de terrain, il faudrait qu'il y ait des structures de laboratoire bien implantées et opérationnelles, qui puissent nous permettre de bien conserver le matériel au laboratoire. Souvent les laboratoires ne sont pas fonctionnels; on ne peut pas conserver le matériel in vitro. Et lorsqu'on peut le conserver, pour le ramener sur le terrain,

les structures de sevrage et d'acclimatation font défaut. Il y a aussi l'amélioration génétique, parce que les variétés que nous diffusons sont des variétés qui viennent d'ailleurs, alors que nous devons aussi faire la sélection au niveau local pour pouvoir diffuser nos variétés. Pour ce programme, depuis 2014 nous avons disposé d'une logistique telle que les véhicules pour le



Les boutures de manioc

transport des boutures et pour leur diffusion. Mais ce qui nous a manqué, ce sont les financements. Nous avons les produits, mais nous n'avons pas pu les distribuer aux bénéficiaires qui étaient nombreux.

*Puisque vous parlez de financement, une fois reçu, que comptez-vous faire pour que le programme manioc s'exécute normalement et qu'il donne de bons résultats?

** Il y a toute la logistique qu'il faut réunir. Il faut aussi les ressources humaines bien formées pour mettre en œuvre ce programme. Ce que nous avons demandé pour ce programme, c'est de disposer des superficies, des terres sécurisées. Nous avons vocation à être présents partout sur toute l'étendue du territoire

d'autres variétés d'élite qu'on pourra introduire dans les instituts et centres d'excellence au niveau régional ou sous-régional.

*Le président de la République dans son message a annoncé la relance des filières manioc, banane et cacao. Ce programme manioc pourra-t-il aider à subvenir aux besoins alimentaires des Congolais?

** Concernant le manioc, aujourd'hui, nous sommes en bonne voie. Si nous prenons la production nationale comparée à la consommation nationale, nous pouvons dire que nous ne sommes pas loin d'atteindre le point d'équilibre. Pour nous qui sommes des acteurs de la filière, nous pensons qu'il nous faut atteindre des points de sécurité; que nous ayons des réserves

stratégiques. Le manioc est un aliment de base des Congolais. Lorsque survient un événement malheureux comme le 4 mars et autres, et qui génèrent des sinistres, le Congolais qui était habitué à manger son manioc passe au riz. Il y a le stress alimentaire qui s'ajoute. Or nous voudrions que nous ayons un stock de sécurité qui puisse garantir des approvisionnements du marché pour une période donnée. A ce moment nous pourrions dire que nous avons atteint le point d'équilibre. C'est là l'objectif qui est le nôtre. Le manioc est notre culture de base; c'est notre patrimoine culturel alimentaire. Si nous obtenons des résultats qui font que nous soyons en sécurité, à ce moment-là nous pouvons viser les autres filières.

* Et pour les producteurs qui peinent à nourrir les Congolais?

** Nous portons beaucoup d'attention aux petits producteurs; très souvent nous ne faisons pas attention à eux. De nos jours sur le marché, les prix de produits du manioc sont abordables. Nous devons rendre hommage à ceux qui travaillent dans des conditions intenable pour faire en sorte que nous ayons le manioc. La filière manioc est une filière importante qui crée beaucoup d'emplois. Derrière un producteur de manioc, il y a 1,5 personne qui vit de son activité. Accordons un intérêt à cette filière. La vision du ministre de l'Agriculture Henri Djombo est de faire en sorte que la production du manioc soit prospective au niveau du consommateur. Nous avons besoin des mesures d'accompagnement. S'il n'y a pas un effort de mécanisation soutenue; si nous ne mettons pas l'accent sur la maîtrise de l'eau, nos efforts seront vains. Notre programme de développement en chantier doit être soutenu et financé afin que nous arrêtions de nous plaindre, que ce que nous consommons vienne de l'extérieur. Nous devons produire d'abord pour nous-mêmes et ensuite pour les autres. Nous devons gagner notre souveraineté alimentaire et nous devons avoir toutes les potentialités pour le faire.

Propos recueillis par Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

Téléphonie mobile

La qualité du réseau au peigne fin

Le marché de la téléphonie mobile a généré un revenu total de 38,3 milliards de FCFA, dont 31,5 milliards sur le trafic sortant, au 1^{er} trimestre 2018. Les trois opérateurs exerçant à ce jour en République du Congo, notamment Airtel, Mtn et Azur, totalisent plus de 5,2 millions d'abonnés à cette période. C'est ce qu'a révélé la direction des réseaux et services en communications électroniques de l'ARPCE.

Le rapport met en lumière les résultats des études menées par l'Autorité de régulation pour apprécier la disponibilité, la maintenabilité, la mobilité, l'accessibilité, l'intégrité des services des opérateurs de téléphonie



Des antennes de sociétés de téléphonie mobile

mobile. Il permet également au régulateur d'établir un classement de la qualité de service offerte aux utilisateurs dans les zones prédéfinies. Mtn et Airtel ont respectivement 48,3% et 48,4 de parts de marché au 1^{er} trimestre 2018. Azur, avec environ 175 000 abonnés, clôture la marche avec 3,3% de parts de marché

Si, en effet, les abonnés des opérateurs Mtn et Airtel ont connu respectivement une hausse de 8,3% et 20,8%, ceux d'Azur ont baissé de 43,7% au cours de la même période.

L'ARPCE précise que le «revenu voix sortant» représente 82,32% du revenu total au premier trimestre 2018, suivi du «revenu voix entrant» avec 10,90% et du revenu SMS qui ne représente que 6,78% du revenu total du marché de la téléphonie mobile.

A. N'K-K.

Centrafrique

La paix de plus en plus précaire

Les récents événements en Centrafrique, survenus notamment dans la ville de Bambari et attribués aux milices de l'ex-Séléka, ont une fois encore mis à mal la stabilité des populations qui renouaient progressivement avec la vie normale. Ces exactions font craindre pour le retour définitif de la paix dans le pays, mais surtout dans les provinces. Entre autres édifices saccagés se trouve la cathédrale Saint-Joseph de Bambari. Le diocèse est gouverné par Mgr Richard Appora Ngalanibé (dominicain), évêque depuis décembre 2016, qui a d'ailleurs été missionnaire à Brazzaville (Congo).

L'absence d'une armée, d'une police, d'une gendarmerie efficace, des finances rares, l'agriculture, l'éducation et surtout la justice: les causes de l'instabilité sont nombreuses. Depuis 2013, année de l'arrivée des Séléka à Bangui, le pays souffre et les Forces armées centrafricaines (FACA) sont impuissantes.

Sur le terrain, la Mission multidimensionnelle intégrée de stabilisation des Nations Unies en Centrafrique (MINUSCA), le Haut conseil de la communication (HCC) et d'autres partenaires s'emploient à une



Les édifices d'Eglise méritent respect et vénération

campagne de sensibilisation contre les messages haineux et de lutte contre l'incitation aux violences et la stigmatisation.

La crise en République centrafricaine a déjà coûté la vie à de nombreux fils et filles de ce pays dont la mémoire collective se souvient encore des valeurs de paix, de tolérance et d'unité inspirées par Barthélemy Baganda. Tué le 1er mai en l'église Notre-Dame de Fatima, l'abbé Albert Tungumalé-Baba est l'une des victimes de cette déliquescence. Sa mort a suscité horreur et émoi à Bangui où son corps a été traîné dans la ville par ses agresseurs.

Le jour de ses obsèques, le Cardinal Dieudonné Nzapainga, archevêque de Bangui a dans son homélie fait siens

les propos du Pape François dans son discours à la Faculté de théologie évangélique de Bangui (FATEB), lors de sa visite en RCA fin 2015. «*La violence est une action du diable; les personnes tombent sous le pouvoir du Mal. Toutes nos communautés souffrent indistinctement de l'injustice et de la haine aveugle que le démon déchaine, disait le Saint Père. Par conséquent, nous sommes engagés dans un combat spirituel*», a martelé l'archevêque de Bangui. Il a lancé un appel à la MINUSCA et aux forces de défense nationale: «*Quand vous entendez notre SOS, de grâce, venez vite nous protéger et nous sauver*».

Aristide Ghislain
NGOUMA

Tchad

Les fonctionnaires ont encore débrayé

Les syndicats des fonctionnaires ont appelé à une nouvelle grève générale illimitée, lundi 28 mai dernier. La revendication principale demeure, depuis le mois de janvier 2018, le paiement intégral de leurs salaires. Depuis le début de cette année, leurs primes et indemnités ont été supprimées, mais un accord signé avec le gouvernement mi-mars prévoyait le rétablissement de la situation dès fin mai.

Mais, les fonctionnaires qui ont perçu leurs salaires au mois de mai écoulé ont constaté le statu quo. D'où la relance du bras de fer depuis le lundi dernier. Les fonctionnaires se félicitent, d'un mouvement de grève très suivi: écoles et hôpitaux paralysés administration fonctionnant au ralenti, selon Michel Barka, porte-parole de l'intersyndicale.

Les grévistes exigent du gouvernement la tenue de sa promesse du 14 mars portant sur le rétablissement intégral des imputations sur



Les responsables syndicaux tchadiens

leurs salaires le plus tôt possible. Pourtant à l'échéance, rien n'a été fait. Le président de la République Idriss Deby Itno qui a réuni, il y a peu, les principaux responsables syndicaux leur a fait savoir que son gouvernement n'était pas en mesure de tenir sa promesse. Pire, les prélèvements sur salaire allaient perdurer jusqu'à la fin de l'année, a-t-il annoncé. C'est ce qui a accentué la colère des fonctionnaires tchadiens qui estiment avoir été désabusés. Ils disent avoir l'impression d'être des victimes d'une mauvaise gouvernance et de la corruption qui gangrène le pays. Les responsables syndicaux s'insurgent contre la sous-traction macabre qui s'opère

sur leur salaire jusqu'à 30%, depuis janvier. Plongeant les salariés dans une précarité qui les oblige à jongler avec le peu de ressources financières qu'ils ont pour arrondir les deux bouts du mois. Le gouvernement par l'entremise de sa porte-parole, Madeleine Alingué affirme devoir tout faire pour «respecter ses engagements». Seulement, la porte-parole a fini par avouer que le sacrifice consenti, n'était ni un caprice, ni la volonté d'une personne, mais qu'il faut le relier à la passe très difficile que traverse l'économie du Tchad.

Marcellin MOUZITA
MOUKOUAMOU

Organisation internationale du travail

Pour un travail décent au service de la paix et de la résilience

Employeurs, travailleurs et représentants de gouvernements sont réunis depuis le 28 mai 2018 à Genève, en Suisse, pour la 107^e session de la Conférence internationale du travail (CIT). Plusieurs délégations tripartites participent à ces assises, portant entre autres sur l'élaboration par les représentants des Etats membres d'une norme en matière de violence et de harcèlement contre les femmes et les hommes dans le monde du travail, au motif qu'un leadership international s'impose sur une base intégrée dans ce domaine.

La délégation congolaise est conduite par Firmin Ayessa, vice-premier ministre, chargé de la fonction publique, de la réforme de l'Etat, du travail et de la sécurité sociale. Les travaux de cette session se déroulent en séance plénière, en commissions, en réunions du groupe des employeurs, en réunions du groupe des gouvernements ou en plénière. Parmi les intervenants, le président colombien, Juan Manuel Santos, a fait savoir que la justice sociale devait être le fondement d'une paix durable. Il a mis en exergue le rôle clé du travail décent.

La Conférence internationale du travail prévoit un sommet sur le monde du travail qui aura



Protéger le travail des enfants et garantir leurs droits

pour thème l'emploi et le travail décent au service de la paix et de la résilience, et mettra l'accent, en particulier, sur les moyens de s'attaquer aux réalités sur le terrain et sur les partenariats propres à produire des résultats concrets. Ce sommet traitera des défis que suppose l'instauration d'une paix durable grâce à l'ouverture de nouvelles perspectives dans le monde du travail, en particulier pour les jeunes. Il se fera sous forme de débats de haut niveau et de divers discours prononcés par d'éminents orateurs.

La CIT rassemble les représentants gouvernementaux, employeurs et travailleurs de 187 Etats membres de l'OIT. Cette année, l'objectif visé est: «*Zéro harcèlement - Parlez-en! Vous serez entendus*». Il est rappelé à tous les participants à la Conférence que le Bureau international du travail (BIT) s'est engagé à garantir un environnement de travail exempt de toute forme de harcèlement. Cette session s'achève le 8 juin 2018.

Azer ZATABULI

La Semaine Africaine vous donne un aperçu objectif de la vie en Afrique et dans le monde.

Etude de Maître Alain MONGO MOMBOULI
Notaire

Titulaire d'un office notarial sis à Brazzaville 93, Avenue de l'Indépendance, rez-de-chaussée des Immeubles Elenga Charly, en diagonale de l'Ambassade de la R.D.C, Poto-Poto Centre-ville B.P.: 2134
Tél.: (242) 05 558 30 17/06 660 49 96/04 402 20 11 - Email:alainmongo2001@yahoo.fr

INSERTION LEGALE

Suivant acte authentique en date à Brazzaville du 18 Mai l'an deux mil dix-huit reçu par le Notaire soussigné, il a été modifié, suite aux décisions Extraordinaires de l'Associé unique, notamment en sa première et deuxième résolution, entre autres: l'extension de l'objet social et le transfert du siège social d'une Société à responsabilité limitée unipersonnelle, enregistrée au domaine, le 1er Juin 2018, F097/2 sous le numéro 133 aux caractéristiques suivantes:

- Dénomination Sociale: «EDILCLIMA CONGO» SARLU ;
- Capital Social: SIX MILLIONS CINQ CENT MILLE (6.500.000) FRANCS CFA, divisé en SIX CENT CINQUANTE (650) PARTS de DIX MILLE (10.000) FRANCS CFA, libérées en totalité ;
Siège social: Brazzaville, 127, Quartier la Milice, Arrondissement II Baongo ;

Objet social:

- Transport routiers des personnes; Transport routiers de marchandises ;
- Les installations de production, transformation, transport distribution utilisation de l'énergie électrique, installation de protection contre les décharges atmosphériques ainsi qu'aux installations et la coordination technique des postes, portails et barrières ;
- Les installations radiotélévisées, les antennes et les installations électriques en général;
- Les installations de chauffage, climatisation de réfrigération de toutes natures ou espèces, y compris les travaux d'évacuation des déchets causés suite aux combustions et des condensations de ventilations et aération des locaux;
- Les installations hydriques et sanitaires de toutes natures ou espèces;
- Les installations pour la distribution et l'utilisation de gaz de tout genre, y compris les travaux d'évacuation de déchets causés suite aux combustions et aération de locaux ;
- Les installations de soulèvement de personne par voie des ascenseurs, des escaliers mobiles et autres moyens semblables ; Les installations de protection anti-incendie;
- Import-export; Activités des projets et Général contractor;
- La promotion des activités commerciales, le développement et la mise en oeuvre des projets et de propositions aussi pour le compte d'autres entreprises.

Et, généralement, la participation directe ou indirecte de la société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires ;

Durée: quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son Immatriculation au Registre de Commerce;

Gérance: La Société a pour Gérant statutaire Monsieur Angelo DE SIMONI ;

Immatriculation au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville: le 1er Juin 2018, sous le numéro RCCM CG/BZV/15 B 5785.

Pour avis,
Maître Alain MONGO MOMBOULY,
Notaire.

38^e anniversaire de la paroisse Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus de Ngambio (Archidiocèse de Brazzaville)

Mgr Anatole Milandou a administré la confirmation à 103 chrétiens

L'archevêque métropolitain de Brazzaville, Mgr Anatole Milandou, a célébré samedi 19 mai 2018 en l'église Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus et de la Sainte Face de Ngambio-La Base, (7^e arrondissement de la ville capitale), une messe marquant le 38^e anniversaire de la fondation de cette paroisse. La messe a connu l'administration du sacrement de confirmation à 103 chrétiens, dont 54 pour la paroisse Saint-Michel de La Base et 49 pour Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus. L'église était archicomble, prise d'assaut par les chrétiens, dont certains portaient l'uniforme paroissial flanqué de l'effigie de la Sainte patronne, ainsi que ceux venus de la paroisse Saint-Michel de La Base, installés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur sous les chapiteaux. Parmi les invités, il y avait le représentant de l'Armée du Salut, poste de Ngambio

Avant la procession d'entrée, l'archevêque a procédé à la bénédiction de la place Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus aménagée dans la cour.

La célébration eucharistique, présidée par Mgr Anatole Milandou et concélébrée par une dizaine de prêtres, parmi lesquels les abbés Renaud Silvére Kinzonzi, curé de la paroisse jubilaire, Albert Kimbembé, curé de la paroisse Saint-Michel de La Base et Guy Noël Okamba, recteur du Grand séminaire de philosophie Mgr Georges Firmin Singha, a vibré au rythme des chants de la Schola populaire et de la chorale Ntsamina Krïste.

Le mot de bienvenue, l'homélie de l'archevêque, le rite de la liturgie du sacrement de confirmation, le mot de remerciements de la vice-présidente du Conseil pastoral paroissial et l'intervention de Mgr Anatole Milandou, ont constitué des moments forts de cette célébration eucharistique. Le curé de la paroisse a exprimé sa profonde gratitude à l'archevêque de Brazzaville pour sa paternelle

solidarité et sa disponibilité à venir présider cette eucharistie à triples dimensions: la fête patronale de la paroisse, dont l'agenda pastoral fixe maintenant la célébration au 17 mai qui correspond à la date



Les participants à la messe

de canonisation de Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus; la célébration du 38^e anniversaire de la paroisse; la visite pastorale et canonique de l'archevêque pour la communication



Mgr Anatole Milandou administrant le sacrement de confirmation

de la force de l'Esprit-Saint à 103 chrétiens.

Dans son homélie, Mgr Anatole Mi-

apôtres enfermés dans le Cénacle pendant neuf jours, peu avant la fête de la Pentecôte et qui a constitué, par conséquent, la première neuvaine de l'histoire de l'Eglise. «L'Ascension et la Pentecôte font partie d'un même mystère qui est Pâques. Après l'Ascension, les apôtres s'étaient enfermés dans le Cénacle pendant neuf jours de prière dans l'attente de l'Esprit-Saint le jour de Pentecôte comme annoncé par Jésus. Le mot neuvaine trouve son inspiration aux neufs jours de prière vécus par les apôtres. Nous avons appris au catéchisme que l'Esprit-Saint est la troisième personne dans un seul Dieu. Donc, à travers l'Esprit-Saint, Jésus se distingue partout; la confirmation est le sacrement de la maturité chrétienne, la Pentecôte du Christ», a dit l'archevêque. Il a ensuite, exhorté les confirmands au concept Pentecôte qui est une nouvelle création par laquelle l'Esprit-Saint agit en tout baptisé, à l'instar des apôtres qui

landou a mis l'accent sur les vertus que procure l'Esprit-Saint et sur le don gratuit de Dieu descendu sur les apôtres le jour de la Pentecôte. Il a mis en exergue les paroles des

Fête patronale de l'Institut des sœurs Auxiliatrices de Marie Immaculée

Accompagner la personne souffrante et lui garantir une fin de vie digne

L'Institut des sœurs Auxiliatrices de Marie Immaculée, ayant pour présidente fondatrice sœur Eliane Julienne Boukaka, dont le siège se situe à Massengo, dans l'arrondissement 8 Djiri, a célébré sa fête patronale jeudi 24 mai 2018, à son siège. C'était au cours d'une messe célébrée par le père Nicaise Wilfrid Ossebi, aumônier des Auxiliatrices de Marie Immaculée, vicaire épiscopal chargé de la vie consacrée, représentant l'archevêque de Brazzaville. Le célébrant était entouré de six prêtres.

Parents, amis, et associés des Auxiliatrices de Marie Immaculée ont pris part à la messe. C'est le père Nicaise Wilfrid Ossebi qui a prononcé l'homélie dans laquelle il a mis en exergue les spécificités de la vie religieuse et notamment les particularités chez les Auxiliatrices de Marie Immaculée.

La fin de la messe a été marquée par le mot de remerciements de Sr Eliane Julienne Boukaka, dans lequel elle a repris le charisme des sœurs Auxiliatrices de Marie Immaculée qui consiste à accompagner la personne malade, à demeurer à son chevet jusqu'à lui garantir une fin de vie digne. Pour mieux vivre leur charisme, les sœurs Auxiliatrices de Marie Immaculée se servent de l'Association congolaise accompagner (ACA), dont elles ont la même présidente fondatrice, et qui regorge aussi bien des religieuses auxiliatrices que des laïcs épris des valeurs de paix, de fraternité et de compassion à l'endroit des personnes souffrantes.

G.W.B.



Sœur Eliane Julienne Boukaka

ont eu le privilège, chacun en ce qui le concernait, de parler sa propre langue. «C'est pour rappeler aux jeunes que celui qui n'aime pas son frère, n'a pas l'Esprit-Saint avec lui. Donc, c'est un menteur, un démon qui est plein du sang de Caen qui avait tué son frère Abel. Notre société est polluée par des phénomènes du genre, bébés noirs (américains, arabes) où les jeunes donnent gratuitement la mort aux autres. Ceux qui commettent de tels actes, sont des démons et ne bénéficieront pas

d'un quelconque pardon de la part de Dieu. Dieu leur demandera des comptes pour tout le mal commis dans la société», a martelé Mgr Anatole Milandou. A la fin de la messe, l'archevêque a visité les mouvements d'apostolat présents à cette célébration, question de les reconforter, les encourager pour leur dynamisme et les féliciter pour leur mobilisation.

Pascal BIOZI KIMINOU

AIRFRANCE
FRANCE IS IN THE AIR



PARIS DONNE DES AILES

À PARTIR DE
585 700 FCFA TTC
A/R

AIRFRANCE KLM AIRFRANCE.CG

Au départ de Brazzaville. Tarif aller-retour, toutes taxes comprises et hors frais de service. Achetez dès maintenant et voyagez jusqu'au 25 juin 2018 ou entre le 4 août et le 17 décembre 2018. Achat minimum 7 jours avant le départ pour un séjour de 7 jours à 12 mois maximum. Offre soumise à conditions et modifiable sans préavis. Renseignez-vous au +33 1 55 69 81 37 (coût d'un appel international vers la France 125 FCFA/min), de 8h à 19h, sur airfrance.cg ou auprès de votre agence de voyages.

Un Dimanche en paroisse

Saint-Matthieu de Mbandza-Ndounga
(Diocèse de Kinkala)

«Etre dirigé par l'Esprit et non par les plaisirs humains...»

Une veillée de prière, animée par le groupe Ndunzia-Mpungu (Archiconfrérie Saint-Esprit) sous une pluie battante, a précédé samedi 19 mai 2018, à partir de 21 heures la cérémonie de la messe de Pentecôte à Saint-Matthieu de Mbandza-Ndounga, le dimanche 20 mai 2018. Une douce atmosphère dans la verdoyante cour de la paroisse bordée d'arbres divers d'où l'on aperçoit la grotte mariale. La messe dominicale, à 9 heures, a été célébrée par l'abbé Paraclet Moutsila et concélébrée par l'abbé Daleb Wenceslas Mpassy. Pentecôte, c'est la descente du Saint-Esprit sous forme de feu sur les apôtres, 50 jours après Pâques. C'est la solennité de la naissance de l'Eglise, et le commencement de sa mission, en toutes langues



Le peuple de Dieu dans la nef (Ph. Aimé Makiza Mai 2018)

chez tous les peuples et nations. L'Esprit-Saint vous guidera vers la vérité tout entière, tel est le thème de l'évangile du jour tiré des versets 15, 26-16,15 de l'évangile selon Saint-Jean, que l'abbé Paraclet Moutsila a lu et commenté en lari et parfois en français et légèrement en lingala

lors de la célébration eucharistique. Avant de développer son homélie, le prédicateur a demandé aux fidèles d'entonner une chanson sur le Saint-Esprit. Puis, il s'est appuyé sur les sept dons de l'Esprit-Saint: sagesse, intelligence, science, piété, courage, force, et crainte de Dieu.

«Ces dons sont disponibles pour tous et se déploient sur plusieurs manières sur chacun de nous qui les a reçus», a souligné l'abbé, en détaillant chacun de ces dons. Au-delà, nous devons comprendre, en avant-première, le don de l'amour: «C'est l'amour! toi maman, toi papa, si vous ne prônez pas l'amour du prochain dans vos familles, dans vos milieux multiformes, même si vous venez multiplier vos prières et demander autant de messes, vous n'aurez jamais les dons de l'Esprit Saint...». Il n'est pas revenu sur la deuxième lecture qui porte sur les plaisirs de la chair, mais il ne s'est pas montré tendre à l'égard de ces fidèles qui ont des préférences sur des prêtres et des fidèles et qui prônent la division dans le milieu communautaire chrétien. Il a demandé aux fidèles de méditer en silence en se questionnant sur le don que Dieu lui donne et comment il va l'exercer dans sa communauté, dans son environnement et pour son pays.

Abbé Daleb Wenceslas Mpassy, curé

Aider, construire humainement les chrétiens est le premier projet

*Bonjour M. l'abbé! Pouvez-vous dire comment est organisée la pastorale, après la crise politico-militaire de Brazzaville de mars 2016, qui s'est étendue jusqu'à votre zone pastorale de Mbandza-Ndounga?

**Bonjour! Il faut dire, de prime-abord, que la paroisse Saint-Matthieu de Mbandza-Ndounga n'a jamais été fermée comme tel. Cette paroisse est un regroupement de dix-huit communautés de base et cette crise nous a beaucoup affectés, parce que toutes les communautés ont été vidées, à l'exception de Mbandza-Ndounga-centre où beaucoup sont partis mais il y a eu des chrétiens qui sont restés à Mbandza-Ndounga-centre, ce qui nous mettait dans une situation telle qu'il fallait que nous soyons présents. Nous sommes restés avec les chrétiens qui ont été là, au centre. Chaque fois, nous nous arrangeons pour que le dimanche il y ait célébration à Mbandza-Ndounga-centre. Mais, depuis la cessation des hostilités et la signature de l'accord de paix, les gens sont revenus. Toutes les communautés ne sont pas encore ouvertes, mais nous notons l'ouverture de quatre communautés de base qui sont sur la grande route Kimpandzou 1, Matsoula, Mbandza-Ndounga-centre et Moutampa. Sur les 18 communautés de base, seulement quatre fonctionnent; les autres sont fermées jusqu'à ce jour. C'est dire que notre paroisse est encore affectée par la crise que nous avons connue.

*Quelles sont les autres difficultés rencontrées sur le plan pastoral?

**La première difficulté est celle que je viens d'évoquer. Nous n'avons pas accès à toutes nos communautés de base, c'est-à-dire les communautés qui sont à l'intérieur. Le sous-préfet et les Forces armées congolaises ne nous le permettent pas et ne nous donnent pas l'autorisation effective d'y pénétrer, pour cause d'insécurité. C'est une difficulté pastorale, parce que, ce qui fait la paroisse, ce sont toutes ces communautés vivantes qui font vivre la paroisse quand elles sont ouvertes. S'il n'y a que 4 communautés pastorales ouvertes, c'est une difficulté. Nous sommes réduits dans notre action.

*Alors, avez-vous des projets et des défis à relever?

**Oui! Les projets et les défis, nous les avons et même plus. L'année passée, en 2017, nous avions prévu de fêter les 30 ans d'existence de la paroisse de Mbandza-Ndounga, parce que la paroisse existe depuis 1987. Cet événement a été minutieusement préparé. Malheureusement, nous n'avons plus fêté, parce que les hostilités ont commencé. Nous avons fui, abandonnant et vidant les villages. Il était question qu'on refasse l'église qui ne suffit plus pour accueillir tous les fidèles. Elle est dans un état de délabrement tel qu'il fallait qu'on construise, qu'on l'élargisse et qu'on la perfectionne. Il y a eu les travaux du presbytère qui ne sont jamais finis. Nous habitons dans un presbytère inachevé. Sans compter que nous n'avons pas de salles paroissiales, pas de Mbongui et que la paroisse est ouverte. Voilà autant des projets que nous avons pensés réaliser, pendant que nous devions fêter les 30 ans de la paroisse. Et puisque la fête n'a pas eu lieu, eh bien, ces projets demeurent! Mais, comme toujours, le premier projet, c'est la construction



humaine, l'aide à nos chrétiens. C'est que les communautés ne peuvent exister sans aide matérielle. Il y a d'abord cette humanité des chrétiens qu'il faut réussir; qu'on redynamise effectivement nos communautés pour que le reste suive. Voilà les projets qui foisonnent dans mon cœur, qui bouillonnent également dans le cœur de l'équipe presbytérale et bouillonnent, et même chez tous les chrétiens. Nous voulons vraiment la paix dans notre secteur pastoral, afin que le reste suive.

*Votre dernier mot?

**Merci beaucoup! Je ne lancerais pas un appel comme tel, car Mbandza-Ndounga existe bel-et-bien malgré tout ce que nous avons connu. Aujourd'hui, les gens sont revenus à Mbandza-Ndounga; il y a des ressortissants de Mbandza-Ndounga. Quand je parle de Mbandza-Ndounga, je fais allusion aux communautés aussi, à tous les villages, je peux citer: Moutampa, Massamba-Mbiki, Louomo, Louyakou, Kimbanda, Loukoko Mayaloula, Nganga Kobo, Nkankata, Mahouta, Bonza 2, Matsoula, Mpelo, Diba, Manzakala, Mbandza-Ngoma... C'est tout cela Mbandza-Ndounga. C'est tout ça le district de Mbandza-Ndounga. Il y a encore les ressortissants de ces villages qui sont à Brazzaville, qui hésitent donc. A ceux-là, nous pouvons garantir que le climat de paix est totalement revenu. Donc, il n'y a plus de crainte. Ils peuvent retourner dans les villages, afin qu'un travail de reconstruction se fasse. A ceux qui sont à l'extérieur, nous disons que Mbandza-Ndounga est là. S'il y a un soutien quelconque, il peut être porté non seulement à la paroisse, mais aussi aux regroupements dans les petits villages. Il y a des gens qui ont besoin de redémarrer toute activité agropastorale, ou qui peuvent effectivement redynamiser nos villages. Qu'on retravaille et qu'on reconstruise. Je pense que c'est le message de la fin. Nous restons unis par la prière et nos intentions sont leurs intentions, vos intentions sont nos intentions. Nous nous soutenons mutuellement.

L'auteur



Aimé MAKIZA
Journaliste en free-lance

La paroisse Saint-Matthieu fut inaugurée en janvier 1988

«Le journaliste est l'historien du présent» dixit Albert Camus. Jadis la capitale de l'actuel département du Pool s'appelait, dit-on, Kahounga-Foulakari et ses limites territoriales allaient de la rivière Loufoulakari jusqu'à l'actuel pont du Djoué, à Brazzaville. Cette zone s'appelait Mbandza-Ngueri: «le pays des résistants», pour reprendre une affirmation largement vulgarisée par le Dr Theodore Kiamossi, ancien sous-préfet de Mbandza-Ndounga, d'heureuse mémoire. Un chef de tribu y régnait en maître absolu, et semblait posséder des pouvoirs surnaturels: c'est Tâ Kibuatu. Il s'opposait à toute pénétration étrangère dans sa zone et semblait dire: «deux coqs ne peuvent pas vivre dans un même poulailler». Tâ Kibuatu avait ses multiples hommes-de-main dont le célèbre Malonga Jean dit Bueta Mbongo, qui sera assassiné par décapitation par le colon, vers 1823. C'est-ce que le père Schaub va appeler «la guerre de Kimpandzu» qui aura également pour conséquence le déplacement de la capitale Kahounga-Foulakari pour l'actuel Kinkala. D'autres natifs de Mbandza-Ndounga feront parler d'eux plus tard par des haut-faits historiques de grande portée: André Grenard Matsoua, né le 17 janvier 1899, à Mandzakala, mort probablement vers janvier 1942, en prison, à Mayama. Mgr Prosper Philippe Augouard voulait absolument pénétrer à l'intérieur du pays, remonter Nkuna (Congo) le plus loin possible. C'est pour cela qu'il fit un 1^{er} voyage en 1881. Ce n'est qu'en 1883, qu'il put atteindre l'intérieur du Congo actuel, en compagnie de M. Dolisie, du Père Kraft, du Frère Savinien et de ses nombreux porteurs dans l'un des bateaux célèbres, le Léon XIII ou



A la sortie de la messe (Ph. Aimé Makiza Mai 2018)

le Pie X dit Diata-Diata, en passant par la rivière Kahounga-Foulakari, une zone hostile aux colons. C'est plutôt à Loukami que Mgr Prosper Philippe Augouard va traverser pour atteindre le village Linzolo où il finit par implanter la première église de la mission catholique au Congo, appelée Saint-Joseph de Linzolo (...). Sur le plan administratif, le district de Mbandza-Ndounga est situé à 52 Km au sud de Brazzaville, sur la voie carrossable Nganga Lingolo-Voka. Avec une superficie de 800 Km², il est limité au nord par le district de Goma Tsé-Tsé, au sud par le district de Boko, à l'est par le fleuve Congo (sur 36 km et, donc, la RDC) et à l'ouest par le district de Kinkala. Il est créé en 1963 par décret n°63/113 du 27 mai 1963. Ce poste administratif officiellement ses portes en 1969. A cette date, il fut le premier Poste de contrôle administratif (PCA) en République Populaire du Congo. La loi n°19-95 du 18 septembre 1995 a érigé le PCA de Mbandza-Ndounga en District. Depuis 2003, le district de Mbandza-Ndounga compte 34 villages et deux quartiers. L'Eglise, en vertu de sa nature propre

et de son appartenance spécifique à la société n'est pas restée en marge de l'évolution du district. C'est ainsi qu'en 1968, le 1^{er} janvier, est bâtie à Nkankata la paroisse Sainte-Marie qui est un don de Victor Malanda Nkounkou dit Croix-Koma à l'Eglise catholique. La paroisse Sainte-Marie sera l'une des paroisses phare de Mbandza-Ndounga, rattachée à l'archidiocèse de Brazzaville, par l'entremise de la mission catholique de Linzolo. Puis vint l'essai, la ruhe est scindée en deux. Kinkala est érigé en diocèse, le 3 octobre 1987. Mbandza-Ndounga reste dans le nouveau diocèse. Quant à Linzolo, elle va demeurer dans l'archidiocèse de Brazzaville. La paroisse Saint-Matthieu deviendra la paroisse centre de Mbandza-Ndounga et elle est inaugurée en janvier 1988. Le 21 septembre, la paroisse célèbre sa fête patronale. Son slogan: «Mbandza-Ndounga, Bâ bu bâ» (Mbandza-Ndounga ré-émergera). Le 1^{er} prêtre à prendre possession de la paroisse est l'abbé Pierre Leborne, prêtre fidei donum français. La paroisse va compter en son sein 18 communautés ecclésiastiques (4.000

habitants environ en 2015), réparties en sous-secteurs. Les curés qui ont succédé à l'abbé Pierre Leborne (1988-1996) sont: abbé Félix Maboungou (1997-1998), père Jean Missongo (2002-2004), abbé Victor Miaka-Nzaba (2004-2008), abbé Bertin Foueti (2009-2010), abbé Guy Roland Mouyamba (2011-2013), abbé Salomon Clausel Mambou (2014-2016), abbé Daleb Wenceslas Mpassy (depuis 2016), abbé Paraclet Reize Moutsila (Coopérant depuis 2017) et le séminariste stagiaire Druprel Nkounkou. Mgr Louis Portella Mbuyu, évêque de Kinkala, a jugé nécessaire de lancer les travaux de construction d'un nouveau presbytère, en 2007, afin de redynamiser la vie pastorale dans ce secteur en proie aux prédateurs véreux. L'histoire de la paroisse Saint-Matthieu de Mbandza-Ndounga va se confondre avec celle du diocèse de Kinkala, avec le départ des spiritains en 1987. La paroisse Saint-Matthieu de Mbandza-Ndounga s'appropriait à lancer l'ouverture, pendant l'année pastorale 2016-2017, de la célébration jubilaire de ses 30 ans d'existence. C'est le jubilé de Perle. Malheureusement, le jubilé ne se fêtera pas à la suite des troubles sociopolitiques et militaires de Brazzaville et dans le département du Pool. Mbandza-Ndounga va payer le plus lourd tribut pour sa énième fois dans ce que les politiques qualifieront de «bêtise humaine». Mais la détermination reste ferme pour que ce jour de joie voie le jour: chaque chrétien ressortissant de Mbandza-Ndounga est invité à participer à hauteur de 5.000 F CFA pour sa réussite. Il est demandé au peuple de Dieu, aux personnes de bonne volonté de participer à la réhabilitation de cet édifice, en apportant leur contribution multiforme, exhorte le Conseil pastoral paroissial.

tion avec les prêtres. Nous travaillons en harmonie. Quand les prêtres organisent les réunions, nous nous réunissons toujours avec eux ou en conseil élargi. C'est-à-dire que nous convoquons une réunion au cours de laquelle nous étalons les décisions à prendre entre les prêtres, le Conseil pastoral et les chrétiens avec la représentation d'un membre du groupe par mouvement d'apostolat paroissial. Nous travaillons en symbiose avec nos prêtres. La crise politico-militaire qui a secoué nos 18 communautés ecclésiastiques appartient au passé. Nous aurons à fêter le 30^e anniversaire de la paroisse Saint-Matthieu de Mbandza-Ndounga, en cette année 2018. Seulement, nous ne pouvons pas le faire pour l'instant par rapport au climat qui prévaut où les gens sont encore éparpillés. Nous repoussons la fête à une date ultérieure, car les chrétiens avaient déjà commencé à payer le droit de contribution fixé par le Conseil pastoral paroissial à la somme 5.000 F CFA par chrétien. Une fois les fidèles réunis au complet, c'est à ce moment-là que nous pourrions organiser la fête jubilaire de la Perle.

Jacques Babakila «Kitombo», modérateur du Conseil pastoral paroissial

«Nous travaillons en harmonie avec l'équipe presbytérale»

*Bonjour M. Jacques! Comment se porte le Conseil pastoral paroissial, après la crise politico-militaire qui a sévi dans votre communauté ecclésiastique?

**Je voudrais d'abord remercier le Journal La Semaine Africaine qui me donne l'opportunité de m'exprimer dans ses colonnes, car je suis vraiment comblé de joie. En effet, nous nous sommes retrouvés à Brazzaville, à la suite du mouvement douloureux que tous nous connaissons. Quand nous avons quitté Brazzaville, nous avons retrouvé le sinistre dans le village: les maisons délabrées et la saleté était dans un état d'avancement sans précédent. Alors, nous nous sommes obligés de travailler avec quelques chrétiens pour nettoyer notre espace ecclésiastique et



notre environnement social. C'est le 25 septembre 2017 que nous sommes revenus à Mbandza-Ndounga, en plein crépitement d'armes de guerre. Nous étions obligés de nous

carapater la nuit, en nous enfermant chacun chez soi. Au fur et à mesure que nous nous réunissions surtout en union de prières, avec les chrétiens, nous demandions à l'évêché de nous envoyer des prêtres pour venir nous dire les messes, en attendant qu'ils s'y installent définitivement. C'est ce qui s'est fait. Les prêtres ont commencé à dire des messes et restaient parfois un à trois jours avec nous. Aujourd'hui, les prêtres sont là et capables d'y résider même pendant une semaine. Maintenant, dans notre plan de travail manuel, nous abordons la confection de la clôture paroissiale par le planting des arbres. C'est pour ainsi dire qu'il y a la paix à Mbandza-Ndounga.

*Quelles relations entretenez-vous avec l'actuelle équipe presbytérale? **Nous ne travaillons pas en contradic-

«CONGO CONSULTING SERVICES»
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU)
Au capital de un million (1 000 000) de Francs CFA
Siège social: Zone Industrielle de la Foire, Camp ELF.
Pointe-Noire, République du Congo

**TIDEWATER MARINE INTERNATIONALE Inc. (Congo Branch)
SUCCURSALE**

16, Avenue Capitaine MALONCA. Zone industrielle de la Foire, B.P.: 1311
Pointe-Noire - CONCO

**AVIS DE CHANGEMENT
DE REPRESENTANT LEGAL**

Par Acte de Procuration du 27 avril 2018, établi aux U.S.A. par le Vice-Président de la société TIDEWATER MARINE INTERNATIONAL INC, Monsieur Robert Duane INSTONE a été désigné en qualité de Représentant légal de la succursale de TIDEWATER MARINE INTERNATIONAL INC sise à Pointe-Noire, République du Congo, en remplacement de Monsieur Charles Lamar HALL.

Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire de l'Acte de Procuration sous le numéro 18 DA 2127 du 23 mai 2018.

Pour avis.

MAITRE GISCARD BAVOUEZA-GUINOT

Notaire
Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson MANDELA
(à côté de l'ex-FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de Développement),
Centre-ville Brazzaville.
Tél.: (00242)04.418.20.81/06.540.59.45; B.P: 15.244
E-mail: etudegiscardbavouezaguinot@gmail.com
République du Congo

MODIFICATION

«INFORMATICA COMPUTER SOLUTIONS»

I.C.S.

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au Capital de 2.000.000 de FRANCS CFA
Siège Social: C4-67 CASE C4, OCH, Mougali III
Brazzaville - RCCM: CG/BZV/13 B 4691
REPUBLIQUE DU CONGO.

CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'un proc7s-verbal de décision extraordinaire de l'associé unique de la Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle dénommée: «INFORMATICA COMPUTER SOLUTIONS», en sigle I.C.S., en date à Brazzaville du 15 mars 2018, enregistré au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville, le 17 mai 2018, sous Folio 088/8, n°0947, le changement du siège social a été décidé.

Ainsi, le siège social, fixé initialement à Brazzaville, 93, avenue de l'Indépendance, centre-ville, est désormais transféré à Brazzaville, C4-67 Case C4, OCR, Mougali III, République du Congo.

Dépôt légal a été effectué, par les soins du Notaire soussigné, au Greffe du Tribunal de commerce de Brazzaville, le 18 mai 2018 pour son inscription, sous le numéro 18 DA 355;

Mention modificative a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville sous le numéro 18 DA 355;

Mention modificative a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro CG/BZV/13 B 4691.

Fait à Brazzaville, le 22 mai 2018.

Pour avis,
Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT,
Notaire.



REPUBLIQUE DU CONGO
PORT AUTONOME DE POINTE-NOIRE

AVIS DE PRE-QUALIFICATION N° 001

**CONSTRUCTION DE POSTES A QUAIS POUR
LA PHASE D'URGENCE DU PLAN DIRECTEUR
DE DEVELOPPEMENT DU PORT
DE POINTE-NOIRE**

Le Port Autonome de Pointe-Noire (PAPN) a sollicité un financement auprès de l'Agence Française de Développement (AFD) pour couvrir le coût de construction de postes à quai pour la phase d'urgence du plan directeur de développement du Port de Pointe-Noire et entend affecter une partie du financement aux paiements des travaux y relatifs.

Le Maître d'Ouvrage entend pré-qualifier des entrepreneurs et/ou des sociétés pour réaliser les travaux suivants :

- Lot 1 : Construction de deux quais de commerce :
- un quai multivrac sur la façade Est du Môle 1,
- un quai multifonction en fond du bassin entre le quai de batelage et le Môle 1.
- Lot 2 : Construction d'un port de pêche.

Les candidats intéressés peuvent retirer le dossier de pré-qualification en français sur support numérique à l'adresse indiquée ci-après :

DIRECTION GENERALE DU PORT AUTONOME
DE POINTE-NOIRE
AVENUE DE BORDEAUX (ENCEINTE PORTUAIRE)
BP 711 - POINTE-NOIRE
REPUBLIQUE DU CONGO

TEL.: (+242) 22 294 00 52; (+242) 22 294 20 40

Email: info@papn-cg.org

ou,

en le téléchargeant sur les sites ci-après :

- dgmarket.com

- papn-cg.org

Les dossiers de candidature pour la pré-qualification doivent être déposés sous enveloppe cachetée délivrée à l'adresse ci-dessus indiquée avant le 02 juillet 2018 à 12 heures précises (heure locale) et doivent être clairement marquées « Candidature de pré-qualification pour la construction de postes à quais pour la phase d'urgence du plan directeur de développement du port de Pointe-Noire ».

Aucun dossier de Candidature (DDC) ne sera reçu après l'heure sus indiquée.

Les informations supplémentaires peuvent être obtenues à l'adresse mentionnée ci-dessous:

DIRECTION DE L'EQUIPEMENT ET
DES INFRASTRUCTURES DU PAPN

Avenue de Bordeaux (enceinte portuaire)

B.P. 711 – Pointe-Noire – République du Congo

Tél. : (+242) 05 553 20 89; (+242) 06 670 11 12

Email : jeanjacquesmombo@yahoo.fr

Destinataire : Monsieur le Directeur de l'équipement & des infrastructures.

Les candidats retenus à l'issue de la présente pré-qualification seront invités à soumissionner à l'appel d'offres prévu avant fin août 2018.

**Le Directeur Général
Monsieur Séraphin BHALAT**

Journée mondiale sans tabac

Le tabac tue le fumeur et le non-fumeur

L'humanité a célébré le 31 mai la Journée mondiale sans tabac sur le thème: «*Le tabac et les maladies cardiaques*». Un thème qui souligne les risques sanitaires encourus en consommant le tabac et autres risques associés au tabagisme. Au Congo, plusieurs activités ont été organisées, entre autres la sensibilisation sur le terrain et un focus sur les dangers du tabac, prévu le 5 juin prochain à Brazzaville. Et pour cause, le nombre de fumeurs au Congo ne cesse d'augmenter comme ailleurs en Afrique. Leur nombre serait passé de 13,9 à près de la moitié de la population (47,1%), selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Rosalie Likibi-Boho, point focal national de lutte anti-tabac nous édifie, dans l'entretien ci-dessous, sur les avancées enregistrées au Congo dans la lutte contre ce fléau.

***Mme Likibi-Boho, le tabagisme est un fléau qui ruine la santé des populations et décime. Quelles sont les actions menées au Congo pour le combattre?**

** Dans le cadre de la lutte contre le tabagisme, notre pays a déjà mené plusieurs actions parmi lesquelles l'adhésion du Congo au protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac et à la convention cadre pour la lutte anti-tabac; la Loi du 4 juillet 2012 relative à la lutte anti-tabac et récemment depuis le 11 avril 2018, l'adoption des textes d'application relative à la loi de la lutte anti-tabac.

*** Ces actions ont-elles un réel impact?**

** Au niveau administratif, nous avons fait une évaluation avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), ce qui nous a permis de comprendre que malgré les avancées considérables, il y a encore à faire et nous sommes sur la droite ligne pour conforter les acquis et rattraper ce que nous n'avons pas encore réalisé. Si vous

sillonner les artères de nos villes, vous constaterez qu'il n'y a pas de plaques publicitaires sur le tabac et vous-même les journalistes savez que vous ne pouvez faire la promotion ou le parrainage des produits de tabac dans les médias. Comparativement à d'autres pays, les Congolais ne fument pas. Les enquêtes menées en 2006 et en 2009 relatives à la consommation du tabac en milieu scolaire chez les enfants de 13 à 15 ans sont une preuve parlante. De plus, la prévalence, qui était de 22,9% en 2006, est descendue à 15%, en 2009.

***Quelle action d'envergure peut-on mener pour réduire le nombre de fumeurs?**

** Ce que nous pouvons faire en premier, c'est sensibiliser, former et éduquer sur les dangers du tabac par le biais des médias dont vous êtes les animateurs. Ensuite, solliciter l'intervention de la Force publique pour arrêter toute personne fumant dans les milieux publics. Mais, présentement nous ne sommes qu'à la phase de conscientisa-



Le tabac est un facteur de risque dans la survenue des maladies non transmissibles

tion. Nous ne passerons à l'application rigoureuse des textes en vigueur que bien après.

*** En attendant l'application rigoureuse des textes interdisant la prise du tabac, quelles sont les conséquences du tabagisme?**

** Les conséquences sont graves. Le corps du fumeur se dégrade à petit feu. Le tabac occasionne plusieurs maladies cardiaques, tout comme le

cancer... Ce que je peux dire en cette Journée, c'est que le tabac tue le fumeur et le non-fumeur. Je demande au fumeur de respecter les droits des non-fumeurs et aux non-fumeurs de revendiquer leurs droits. Car, il existe déjà des textes condamnant ceux qui fument dans les milieux publics de payer une amende.

Esperancia
MBOSSA-OKANDZÉ

Les principaux avantages de l'arrêt du tabac

Arrêter de fumer présente pour tous les fumeurs des avantages immédiats et à long terme pour leur santé. Dans les 20 minutes qui suivent l'arrêt du tabac, votre rythme cardiaque et votre pression sanguine diminuent. Dans les 12 heures suivantes, votre taux sanguin de monoxyde

de carbone redevient normal. Au bout de 2 à 12 semaines, votre circulation s'améliore et votre fonction pulmonaire augmente. De 1 à 9 mois, la toux et l'essoufflement diminuent. Cesser de fumer réduit les risques d'impuissance, les difficultés à concevoir, les risques de prématurité, l'insuffisance pondérale à la naissance et les risques de fausse-couche.

Lutte contre le braconnage

Arrestation d'un trafiquant présumé de produits fauniques à Makoua

Un sujet congolais, Christophe Ambeton, a été interpellé mercredi 30 mai 2018, à Makoua, dans le département de la Cuvette, pour détention illégale de cinq queues d'éléphants, de deux pointes d'ivoire d'un éléphant, des dents d'hippopotames et d'autres produits d'espèces animales protégées au Congo et pour présomption d'abattage de ces espèces animales intégralement protégées.



Les cinq queues et les deux défenses d'éléphants

Ce trafiquant présumé a été pris la main dans le sac, dans sa boutique par des agents de la Direction départementale des Eaux et forêts et de la Gendarmerie nationale de la Cuvette, grâce aux informations fournies en temps opportun par le Projet d'appui à l'application de la loi sur la faune sauvage (PALF).

Christophe Ambeton serait d'intelligence avec plusieurs braconniers auprès de qui il achèterait régulièrement des produits fauniques avant de les revendre à des clients réels ou potentiels. Ces derniers proviendraient des villes du Congo: Ouesso, Makoua, Owando, Brazzaville et du Gabon. Arrêté et entendu par les personnes habilitées, il a reconnu les faits qui lui sont reprochés. Il est passible de lourdes peines pouvant aller jusqu'à cinq ans d'emprisonnement ferme.

A cause du braconnage, plusieurs espèces animales sont menacées d'extinction en République du Congo, en l'occurrence les pachydermes pour leurs défenses. Le chimpanzé, l'hippopotame et l'éléphant sont des espèces animales intégralement protégées en terre congolaise, tout comme leurs trophées suivant l'article 27 de la loi congolaise relative à la protection des espèces fauniques. Leur importation, exportation, détention et transit sur le territoire national sont strictement interdits. Exception faite pour les besoins de recherche scientifique assortis d'une dérogation spéciale de l'administration des Eaux et forêts.

La dénonciation des trafiquants auprès des autorités compétentes ne doit pas seulement être l'apanage des seuls services habilités ou Projets travaillant dans ce sens si l'on veut lutter efficacement contre la criminalité faunique. L'implication de tous est donc nécessaire pour que ne disparaissent pas définitivement certaines espèces animales à l'instar des reptiles géants fossiles de l'ère secondaire, les brontosaurus.

V.M.

Agence intergouvernementale panafricaine EEA

Le nouveau secrétaire a présenté sa feuille de route aux autorités congolaises

Le nouveau secrétaire exécutif de l'Agence intergouvernementale panafricaine Eau et assainissement pour l'Afrique (EEA, Ex CREPA), M. Pierre Hobah Rogoto, de nationalité tchadienne, a effectué une mission de travail au Congo, pays membre de cet organisme. A Brazzaville, du 19 au 26 mai 2018, il a rencontré les responsables des ministères sectoriels, le président de l'Assemblée nationale, les partenaires stratégiques de EEA, etc. Le vendredi 25 mai dernier, il a été reçu en audience, par le ministre d'Etat, ministre de l'Agriculture, Henri Djombo.

La mission de travail a eu pour objectif général d'avoir des séances de travail et de plaider avec les hautes autorités du Congo, comme il l'a fait au Cameroun et au Tchad. Les objectifs spécifiques ont été de présenter le bilan des cents jours du secrétaire exécutif au président du Conseil des ministres, de lui soumettre la feuille de route de EEA, de recevoir des instructions relatives aux réformes et à la relance de l'Agence, de solliciter l'appui politique et diplomatique des hautes autorités d'Afrique centrale, etc.

A l'issue de leur entretien, Hobah Rogoto a fait savoir qu'il a échangé avec le ministre Henri Djombo sur les possibilités de collaboration avec son département. «*Nous innovons beaucoup au niveau des recherches et les produits de ses recherches peuvent intéresser particulièrement son département. Nous lui avons présenté une panoplie d'opportunités que nous pouvons offrir au département de l'agriculture et voir*

dans quel cadre formaliser cela. Nous sommes prêts à appuyer le Congo qui semble en retard par rapport aux technologies que nous développons et dont les autres pays tirent profit», a-t-il affirmé. Il a assuré par ailleurs que le ministre de l'Agriculture a été très réceptif à tout ce qui lui a été proposé comme protocole de collaboration et de la partie technique à offrir. L'homme d'Etat en retour leur a prodigué des conseils pratiques pour accompagner cela puisque c'est un développement purement communautaire. «*Il faut communiquer davantage pour que cela puisse être réceptif et que les gens adhèrent à l'idée pour tester ces innovations au niveau local et arriver aux résultats voulus, afin d'augmenter la production agricole des communautés rurales*», leur a-t-il suggéré.

Mise en place par les Africains en 1988 à la faveur de la Décennie internationale de l'eau potable et d'assainissement (DIEPA), l'Agence EEA innove dans le développement de solutions durables concernant l'eau



Secrétaire exécutif de Eea

et l'assainissement pour améliorer les conditions de vie des populations. L'institution s'investit dans la mise en place de systèmes intégrés, combinant l'optimisation des approches techniques, scientifiques et les mécanismes de financements novateurs. De 15 pays à la création, l'Agence est passée à 35 pays en 2011. Son siège se trouve à Ouagadougou (Burkina Faso). L'Agence EEA traverse depuis 2014 une crise profonde de gouvernance marquée par des insuffisances au niveau international et financier. Mais depuis le 27 septembre 2017, date de la tenue à Yaoundé de la session extraordinaire du Conseil des ministres de EEA, des changements importants sont intervenus dans les instances dirigeantes.

Alain-Patrick MASSAMBA



AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT DU PERSONNEL AUX POSTES CI-DESSOUS ENUMERES

Le Catholic Relief Services (CRS), agence humanitaire internationale de la Conférence des évêques catholiques des Etats-Unis d'Amérique fondé en 1943, a reçu des fonds de différents bailleurs et souhaiterait utiliser une partie de ces fonds pour le recrutement d'un personnel qualifié aux positions suivantes:

- Logistics Officer (projet d'urgence);
- Database Specialist (projet d'urgence);
- MEAL (Suivi & Evaluation Officer (projet d'urgence);
- MEAL GF (Suivi & Evaluation Officer);
- Database Specialist GF;
- GF Grant Accountant.

Les personnes intéressées par cette offre sont priées de se rapprocher de la direction générale de CRS Congo dont l'adresse est mentionnée ci-dessous d'y retirer les termes de référence relatifs à chacun des postes. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 15 juin 2018, à 12h00.

Les dossiers devront comporter le titre du poste et être adressés au directeur pays CRS Congo et déposés à l'adresse suivante: CRS Congo; rue Duplex, quartier Blanche Gomes, Derrière l'ambassade des USA, Centre-Ville, Brazzaville, entre 08h00 et 16h00.

Fait à Brazzaville, le 31 Mai 2018.

La Direction.

15^e anniversaire du groupe Ndima Concert a capella et exposition étaient au menu

Porté sur les fonts baptismaux en 1993 par Sorel Eta, le groupe Ndima (composé de peuples autochtones du village Kombola, situé au nord d'Impfondo, dans le département de la Likouala) célèbre, cette année, son 15^e anniversaire. Une commémoration marquée par un concert a capella et une exposition qui ont lieu le mercredi 30 mai au Centre culturel russe de Brazzaville.

Intitulée «Mooaka na ndima» (L'homme et la forêt), cette exposition était composée d'objets de la vie quotidienne des Aka: mortiers (essomba), natte en écorce battue (dikoko), luminaires (mapa-

membres du groupe Ndima, pendant leurs nombreuses pérégrinations à travers dans les quatre coins de la planète. Les œuvres de la discographie du groupe managé par Sorel Eta en faisaient aussi partie.



Le quintette, pendant le concert



Pendant l'exposition

ka, mobengui, dikingui), filets de chasse (boukia, toba), récipients (moseke, pendi), instruments de musique (mondoume), hottes (ikoua, mokengue), bois rouge de padoue (mongole), hache (djombi), coffret du féticheur ou du chasseur (ngamata), arbalète (mbano), ceinture de portage de l'enfant (dikamo). Mais également de photographies, particulièrement celles des

A propos du concert marquant les 15 ans de Ndima (la forêt, en langue des Aka), il était intitulée «Makingo ma Berto baaka» (les voix des femmes baakas). Et a mis en vedette, justement, cinq dames, dont trois fraîchement rentrées d'une longue tournée en France, en Suisse et en Allemagne. Il s'agit d'Espérance Moundanga, Henriette Potolo, Emilienne Koulé, Micheline



Sorel Eta avec les cinq dames à l'honneur

Mokoma et Angélique Manongo. Un quintette qui, pendant près d'une heure, a tenu le public en haleine, rien que par la voix et les battements de mains. En déroulant un répertoire d'une dizaine de chants, parmi lesquels «Kosse», «Mobila», «Ba passi ba Baaka». Des titres qui dénoncent, respectivement, le viol, l'inceste, et la paresse d'un homme. Virtuose du «mbela» ou arc

musical, Michel Kossi a aussi apporté son grain de sel. En jouant une mélodie qui n'a pas laissé de marbre les spectateurs. Parmi lesquels Mme Edith Laure Itoua (conseillère du président de la République, chef du département des Congolais de l'étranger), et M. Sergey Belyaev (directeur du Centre culturel russe).

Véran Carrhol YANGA

Vient de paraître

Le «Cours de musique congolaise» de Mampouya Mam'sy

Après le coup d'essai «J'apprends seul la sanza», une méthode pour s'initier au jeu de la sanza traditionnelle, Mampouya Mam'sy vient d'ajouter un autre ouvrage à sa bibliographie: «Cours de musique congolaise». Un livre de 154 pages paru aux Editions Edilivre (Paris, France), mis en vente sur internet depuis le 18 avril dernier, et qui a pour préfacier l'écrivain congolais Guy Menga.

Le livre «Cours de musique congolaise» tente de répondre à une question délicate: quel pourrait être le contenu d'un cours de musique congolaise destiné aux lycées, aux écoles spéciales et aux universités?

Dans la première partie de l'ouvrage, Mampouya Mam'sy a regroupé une foule de connaissances nécessaires à la compréhension de l'art musical: le son, la voix et le chant, les caractéristiques de la musique traditionnelle, les instruments de musique.

Dans la seconde partie, il lève le voile sur les aspects techniques inédits de la musique congolaise moderne: formes mélodiques, structures, entrées et fins des pièces musicales des orchestres congolais, types d'accompagnement et de solo de guitare, évolution des sous-genres, rythmes de base, en poussant l'audace jusqu'à la transformation d'une mélodie en une série statistique. Une manière, pour l'auteur, d'édifier un pont entre sa profession et sa passion.

«Comme qui dirait, devant un travail aussi élaboré sur la connaissance de la musique, les bras m'en tombent. La musique est un art où il est facile de percer quand on a ce don, ou



Mampouya Mam'sy

d'échouer quand le cœur n'y est pas vraiment. Mais faire de la musique et l'exercer, connaître la musique pour permettre aux autres d'en saisir le contour, sont deux choses différentes. C'est à cet exercice que Mam'sy s'est cependant frotté avec brio et rien que pour cela, des générations entières, celles qui ont l'oreille musicale, lui seront redevables.

Pour ma part, je sais que la musique est un bruit basé sur le rythme. Il faut maîtriser un certain tempo pour que se réveille en vous ce frémissement



La couverture du livre

proche de l'extase qui fait d'abord dodeliner, puis proche de la transe, vous fait finalement mouvoir vos membres et les faire bouger pour finalement exprimer ce que l'on ressent. Il est dit que la musique lave l'âme de la poussière humaine et sans elle, le monde n'aurait pas de sens.

Le chant est un signe de bonheur, de la joie, de la conscience pure, du cœur courageux et enthousiaste. La musique vient du cœur et s'adresse à nos émotions.

La musique est donc simplement l'extériorisation des émotions par la voix ou par les instruments. C'est ce que Mampouya Mam'sy veut nous faire comprendre en associant les deux. L'art d'Orphée, au cours des millénaires, est devenu de plus en plus complexe. Les hommes ont inventé les instruments de musique pour produire des sons que leur voix était incapable d'émettre. Et, en

décortiquant cette structure, l'auteur de cet ouvrage veut nous amener à nous interroger sur la pertinence de l'opposition qui semble naître entre «chanson» et «musique». Heureusement que Diderot affirmait que c'est «l'art d'assembler les sons d'une manière agréable et harmonieuse». C'est donc, un véritable cours sur la musique que nous avons dans cet ouvrage et l'Académie Congolaise devrait s'en inspirer. Enfin, chanter n'est pas crier! Et puis, la musique est un bruit qui coûte cher», affirme le préfacier du livre. Pour la petite histoire, Mampouya Mam'sy est né au Congo le 12 mai 1950. Il fait ses études secondaires à Brazzaville et ses études supérieures en Roumanie, en économie, option statistique. En 1973, il monte un groupe musical composé de Congolais, qui se produit au Music Hall de Bucarest pendant trois mois avec succès. Il est promu chef de l'orchestre de l'Union des associations des étudiants africains en Roumanie. En 1976, il prend des cours de chant et de solfège à l'école populaire Cuza Voda. Rentré au pays en 1978, il exerce au sein de plusieurs ministères. En 1991, il publie J'apprends seul la sanza, une méthode pour s'initier au jeu de la sanza traditionnelle, puis il crée le CIREM (Centre d'initiation de recherches et d'études musicales). Il est conférencier au FESPAM (Festival panafricain de la musique) à sa première édition (1996) et sa neuvième (2013).

V.C.Y.

Tarifs d'abonnement

| Congo | | Francophonie | |
|--------------------|--------|-----------------------|-----------|
| 6 mois | 15.600 | 91 Euros | 182 Euros |
| Retrait sur place: | 23.400 | Autres pays d'Afrique | |
| Expédié: | 46.800 | 96 Euros | 192 Euros |
| 1 an | 31.200 | Europe | |
| Retrait sur place: | 46.800 | 96 Euros | 192 Euros |
| Expédié: | | Amérique-Asie | |
| | | 100 Euros | 200 Euros |
| | | France, Afrique | |

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire. e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

IN MEMORIAM

Il y a vingt ans déjà que notre mère, SITA Claire, décédée le 6 juin 1998 à Brazzaville, était rappelée à Dieu. Que ce jour anniversaire soit dans les pensées et la prière de tous ceux qui l'ont connue et



aimée. Dieu a donné, Dieu a repris. Puisse l'Eternel Tout-puissant lui accorder la paix éternelle. Chère Maman, Arsène, Ida, Ghislaine, Serge et Christelle ne t'oublieront jamais.

A VENDRE

LE GRAND DICTIONNAIRE LITTE

EN 7 VOLUMES

ETAT NEUF, SOUS EMBALLAGE D'ORIGINE
CONTACT: 04 028 97 46

REMERCIEMENTS

Suite au décès de Madame NGANDOUNOU née OUANETONGO Véronique, survenu le lundi 7 mai 2018 au CHU de Brazzaville, son époux Basile NGANDOUNOU, ses enfants: Rina, Steph, Adam, Christa, Dany et Carline remercient toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie par leur soutien multiforme.



Que Monsieur Antoine Thomas Nicéphore FYLLA SAINT EUDES, Ministre de l'Enseignement technique et professionnel, de la formation qualifiante et de l'Emploi, les membres de son Cabinet et l'ensemble de son personnel de l'Enseignement et de l'Emploi soient également remerciés et trouvent ici l'expression de leur profonde gratitude pour leur compassion et leur assistance.

Parents et amis sont priés de considérer ces remerciements comme étant personnellement adressés à chacun.

ETUDE de Maître Jean Marie MOUSSOUNDA
Notaire à Brazzaville

1er étage immeuble City Center, Centre-ville, B.P.: 14771
Tél.: (00242) 81.18.93; 06.664.83.17; 05.522.06.60
NIU: P2005110002540126
E-mail: moussoundajeama@gmail.com
REPUBLIQUE DU CONGO

SAWA CONGO

Société A Responsabilité Limitée
AU CAPITAL DE: UN MILLION (1.000.000) FRANCS CFA
Siège Social: 49, rue Bacongo, Poto-Poto
BRAZZAVILLE
RCCM CG/BZV/18 B 7422

CONSTITUTION

Aux termes des actes reçus par Maître Jean Marie MOUSSOUNDA, en date à Brazzaville du 02 mai 2018, dûment enregistrés à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de Poto-Poto, en date du 17 mai 2018, sous Folio 091/4 n°0910, il a été constitué une société dénommée: SAWA CONGO dont les caractéristiques sont les suivantes :
Forme: Société A Responsabilité Limitée ;
Capital: 1.000.000 F. CFA ;
Siège: Brazzaville, au numéro 49, rue Bacongo, Poto-Poto ;
Objet: Production et commercialisation d'eaux minérales, Import-export, prestation de services dans le domaine de transport et logistique,

de la finance; exploitation agricole ;
Durée: 99 années ;
RCCM: La Société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville sous le n°CG/BZV/18 B 7476 du 18 mai 2018 ;
Gérance: Monsieur NIANGA ELEN-GAAdiko Bridel est nommé en qualité de Gérant de la société ;
Dépôt de deux expéditions des statuts a été entrepris au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, conformément à la loi.

**Pour insertion,
Maître Jean Marie
MOUSSOUNDA**

INEO CONGO SARLU:

**Annonce légale
sur le Changement de Gérant**

L'associé Unique de la société INEO CONGO Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire sous le numéro CG/PNR/158733 dont le siège est sis avenue Gre Zinga, Ex-base Industrielle Total E&P Congo, Enceinte société Chrystal Service, arrondissement 1 EPL, B.P.: 5262, Pointe-Noire, République du Congo, porte à la connaissance du public ce qui suit:

Suite au procès-verbal des décisions de l'associé Unique de ladite société en date du 12 décembre 2017, il a pris acte de la gestion et de la démission de Monsieur Thierry OROSCO en sa qualité d'ancien gérant pour le Congo et a procédé à la nomination de Monsieur Louis PEREZ, de nationalité Française, en qualité de nouveau gérant pour le Congo.

En conséquence, lui seul pourra agir en lieu et place de la société, conformément aux statuts.

Pour large diffusion,

Fait à Pointe-Noire, le 26 Avril 2018,

L'associé Unique.

**AVIS DE CONSTITUTION
DE SOCIETE**

SAS LUTTOFE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de F. CFA: 5.000.000
Siège social: 75, rue TCHIBANG, quartier SONGOLO base industrielle, Arrondissement N° 4 LOANDJILI, Pointe-Noire (République du Congo)

Aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche Patricia MBISSI DEDE-SOMBO, en date du 19 mars 2018, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée dénommée SAS LUTTOFE dont les caractéristiques suivent:
Capital: 5.000.000 F. CFA ;
Objet: La société a pour objet:
- L'informatique de développement des progiciels, logiciels et applications ;
- L'internet (développement des systèmes d'encodage et algorithme macro et micro fonctionnel, gestion des «Big Data» flux d'entrée et sortie, architecture réseaux, Data Center Storage);
- Architecture de réseau bancaire établi dans une banque virtuelle et physique non commerciale, mais investissement (création LUTTOFE Coin) pour les flux financiers générés par la gestion des «Big Data» ;
- La cybernétique ;
- Télécommunications;
- Formation et Mise à disposition du personnel ;
- Et, généralement, toutes opérations

financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout autre objet similaire ou connexe, ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement ;
Durée: 99 ans ;
Président Directeur Général: Monsieur MABIALA KIBABOU Bleck-Gaétan, demeurant à Pointe-Noire (République du Congo), quartier Ngoyo, B.P.: 4451 ;
Statuts enregistrés à la Recette des Impôts Centre folio 55/34 du 21 mars 2018 sous le n°1790 ;
Dépôt au Greffe du Tribunal de commerce de Pointe-Noire sous le n°18 DA 1926 du 29/03/2018, RCCM/CG/PNR/18 B 112.

**Pour insertion,
Maître Blanche Patricia
MBISSI DÉDÉ-SOMBO.**

ETUDE de Maître Jean Marie MOUSSOUNDA
Notaire à Brazzaville

1er étage immeuble City Center, Centre-ville, B.P.: 14771
Tél.: (00242) 81.18.93; 06.664.83.17; 05.522.06.60
NIU: P2005110002540126
E-mail: moussoundajeama@gmail.com
REPUBLIQUE DU CONGO

GHOMEG & ASSOCIES

Société Par Actions Simplifiées Unipersonnelle
AU CAPITAL DE : UN MILLION (1.000.000) FRANCS CFA
Siège Social: 22, Rue Mbochis, Poto-Poto
BRAZZAVILLE
RCCM CG/BZV/18 B 7422

CONSTITUTION

Aux termes des actes reçus par Maître Jean Marie MOUSSOUNDA, en date à Brazzaville du 17 mars 2018, dûment enregistrés à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de Poto-Poto, en date du 12 avril 2018, sous Folio 069/9 n°0728, il a été constitué une société dénommée GHOMEG & ASSOCIES dont les caractéristiques sont les suivantes:

Forme: Société Par Actions Simplifiées Unipersonnelle ;
Capital: 1.000.000 F. CFA ;
Siège: Brazzaville, au numéro 22, Rue Mbochis, Poto-Poto ;
Objet: L'exercice de la profession de conseil, d'Audit et recouvrement des créances ; La tenue, la révision, le conseil et l'audit en matière de comptabilité, de fiscalité, de contrôle interne, de droit de société et de droit social; Toutes opérations de gestion de la paie, de la rédaction des procédures et manuels comptables; La participation à la conduite et au développement des sociétés de son groupe par la fourniture de prestation à caractère administratif, commercial et financier.
Durée: 99 années ;
RCCM: La Société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville, sous le n° CG/BZV/18 B 7442 du 13 avril 2018 ;
Gérance: Monsieur BAYONNE Oméga est nommé en qualité de Président de la société ;
Dépôt de deux expéditions des statuts a été entrepris au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, conformément à la loi.

**Pour insertion,
Maître Jean Marie MOUSSOUNDA.**

Démission de l'entraîneur du Real Madrid

Zinedine Zidane, l'homme qui a su quitter la scène au sommet

La saison du Real Madrid d'Espagne s'est magnifiquement terminée avec une victoire en Ligue des champions aux dépens de Liverpool (Angleterre), le troisième sacre continental consécutif du club. Aucun club et entraîneur n'avaient jusqu'alors réalisé pareil exploit. Mais l'exercice 2017-2018 ayant été rude pour l'entraîneur français, il a choisi de terminer son aventure sur cette bonne note. Zinedine Zidane, contre toute attente, a pris la décision de quitter le banc de touche du Real de Madrid. «J'ai décidé de ne pas continuer l'année prochaine comme entraîneur du Real Madrid». C'est ce qu'il a déclaré alors qu'il n'était à la tête du staff technique du Real Madrid que depuis deux ans et demi. Pour lui, «à un moment donné, il faut savoir s'arrêter. Ce que je veux, c'est le bien de l'équipe, c'est qu'elle continue de gagner. (...) Je ne suis pas fatigué d'entraîner. C'est juste une question de timing», a-t-il ajouté.

Une légende ayant tout gagné avec Real Madrid

Le bilan de "Zizou" sur le banc du Real Madrid est à peine



Zidane porté triomphalement par ses joueurs après leur troisième sacre consécutif à Kiev

croyable: trois fois vainqueur de la Ligue des champions, deux fois champion du monde des clubs, deux victoires en Super-coupe d'Europe, une Super-coupe d'Espagne et un championnat d'Espagne. C'est loin d'être le fait du hasard. "Zizou" est ni plus ni moins le meilleur entraîneur de l'histoire de Madrid. En tout cas, le moins que l'on puisse dire, c'est que l'homme a vu juste en s'en allant sur ces exploits. Car, comme on le dit, il faut savoir quitter les choses avant qu'elles

ne vous quittent. Et en choisissant de partir au sommet, c'est clairement le meilleur moyen d'y rester. Ayant tout réussi, on comprend que "Zizou" se dise qu'il n'a plus d'autre objectif que de rester ce qu'il est, c'est-à-dire une forme de légende.

Leçon de vie

Le désormais ex-entraîneur du Real de Madrid vient ainsi de donner également une belle leçon de vie et, pourquoi pas de démocratie à bien des personnalités, dirigeants sportifs

et autres dont certains, et Dieu seul sait s'ils sont nombreux, rêvent de pouvoir à vie, oubliant que rien, sur cette terre des hommes, n'est éternel. En tout cas, beaucoup d'entre eux ne s'imaginent pas une vie en dehors du pouvoir. Dans la vie, il ne faut pas toujours s'accrocher, il faut aussi penser à d'autres missions. C'est mieux de partir au firmament, comme l'a fait Zinedine Zidane.

J.Z.

Judo congolais dans la tourmente

La crise en voie d'être réglée

Les différents acteurs de la crise qui secoue le judo congolais vont se retrouver bientôt sur initiative du ministère des Sports et de l'éducation physique qui a proposé aux factions en conflit de dialoguer, le but étant de relancer les activités de cet art martial dans le pays.

Des clubs et plusieurs groupements d'intérêts ont réclamé en fin d'année dernière une assemblée générale extraordinaire pour exiger le départ du président de la FECOJUDA (Fédération congolaise de judo et disciplines associées), Marien Ikama Nguoubi. Ce dernier est accusé de mauvaise gestion et se voit imputer la paralysie des activités du judo, tant au plan national qu'international, qui impacte négativement la suite de la carrière des pratiquants.

Le directeur général des Sports avait pris des initiatives pour tenter de juguler la crise, et le ministre des Sports a finalement décidé de s'impliquer, à son tour, en mettant en place une commission de crise. Qui est la résultante des concertations séparées avec les parties en conflit, lesquelles ont manifesté le désir d'aller, à terme, vers une assemblée générale extraordinaire. Des cadres du ministère des Sports (Jean Nganga, président, Merlin Brice Lempebé, rapporteur, et Albert Ngombet, membre) et un membre du Comité national olympique et sportif congolais (Hilaire Ngouari-Ntoualani), et les représentants des deux clans antagonistes du judo congolais (Marien Ikama Nguoubi et Serge Florent Aya, d'un côté, Calloger Andremic Aya, de l'autre) font partie de la Commission de gestion de la crise.

Jean ZENGABIO

Basket-ball

Les militaires congolais sur le chemin du CABBASKET

Onze jours du coup d'envoi du CABBASKET (Championnat d'Afrique militaire de basket-ball), l'équipe nationale militaire du Congo, Lions Sports, a bouclé sa série des matches amicaux par deux victoires sur des équipes kinoises, le week-end dernier à Brazzaville.

Les internationaux militaires congolais sont de retour à Brazzaville après deux semaines de mise en chantier au Gabon où ils ont disputé deux tournois et remporté tous leurs matches, cinq au total. Un investissement très précieux qu'ils ont fructifié pour ne pas réduire à néant les leçons apprises à Libreville. Ils ont rencontré successivement les Kinois de New Generation, samedi 2 juin, et de BC Terreur, dimanche 3 juin, au Gymnase Etienne Mongha, à Ouenzé. Deux tests relativement réussis. Les scores en disent long sur la manière dont ils ont obtenu leurs victoires.

Lors des deux matches, les militaires congolais ont surclassé New Génération (70-52) et dominé BC Terreur (64-47). Chaque fois, ils ont abordé le deuxième quart temps en imprégnant à leurs matches un rythme infernal, en débordant leurs adversaires sur le terrain, s'infiltrant en puissance dans les défenses, les étouffant pratiquement sous les panneaux. Par moment, ils ont fait plaisir à voir jouer, notamment le jeune Mouzita. Les observateurs ont fait remarquer que la technique des militaires congolais était supérieure, de même que l'engagement physique. Il reste à travailler l'adresse... Mais, ces deux victoires ne



Lions Sports-BC Terreur au Gymnase Etienne Mongha

sauraient plonger les uns et les autres dans un optimisme béat. Car les adversaires de l'équipe nationale militaire du Congo au CABBASKET qui s'ouvrent le 12 juin prochain sont d'un tonneau supérieur à New Génération et BC Terreur de Kinshasa. En rappel, la préparation de

l'équipe avait commencé à Kinshasa il y a un mois par deux victoires sur BC ONATRA (67-57) et New Génération (58-54). Bref, au moins cette fois, les férus congolais de la balle orange ont des raisons de ne pas crier à l'improvisation.

G.-S.M.

Coupe du Congo de football

Quelques résultats des 1/32e finale

Au sortir des premières rencontres des trente-deuxièmes de finale disputées le week-end dernier, les résultats ci-après ont été enregistrés: FC Emmanuel-FC Racine (0), AS Ntsiemba-Ayandza Sport (0), AS Penarol-Yaba Sport (0-4), CMBS - BNG (1-4), Jeunes Fauves-FC Boukoundou (2-0), FC Corneil-TP Mystère (5-0), Carpillon Sibiti-Inter Club Pointe-Noire (1-3), CO Harlem Kinkala-Elbo Igné (0-2), CARA Djambala-Etoile Djambala (4-1), FC Biala Owando-CARA Ouesso (1-0), Saint-Michel Ouesso-Etoile Impfondo (1-0).

7 Raisons de se doter d'une solution Téléalarme

Bénéficiez d'une sécurité complète avec la Téléalarme **OBT**, en partenariat avec **Protectk**

| | | |
|--|---|--|
| Votre domicile est supervisé à distance 24h/24. | Sirène de 110dB pour faire fuir les malfaiteurs. | Etre plus serein chez soi, en augmentant son niveau de protection . |
| Système dissuasif avec panneau d'alerte. | Patrouille d'intervention en cas d'intrusion. | Si absent du domicile, réception de SMS en cas d'alerte. |
| Coût attractif. | | |

@OFIS.CG
 @OFIScg
 OFIS

Une marque **OFIS**
 IT. Services. People. You trust.

PROCUREZ-VOUS LA TÉLÉALARME
 en contactant le 06 899 98 53

Le plus sur chemin pour la construction de la nation, et pour la mort du tribalisme, le moyen le plus sûr

Si on veut qu'ils grandissent ensemble, dans l'indifférence de leurs origines, faire connaître et sentir à ces gamins de nos écoles et de nos lycées, tous les pays de leur grand pays (Celui-ci cesserait, du coup, d'être pour eux une abstraction) est, assurément, le meilleur moyen qu'on puisse mettre à leur disposition pour les y aider. Par les sens, autant que par l'intelligence, leur donner le goût et l'odeur mystérieuse de la patrie, la grande patrie, celle où étaient nés leurs Ancêtres (le village) étant, certes, la première patrie, mais qui vit désormais des pulsions de la grande patrie (l'Etat-nation), au fur et à mesure que celle-ci grandit dans les cœurs.

Par Dominique Ngoie-Ngalla

Si, par les voyages, ils vont, chacun, dans le pays de leurs jeunes camarades d'Ecole, les petits garçons et les petites filles de nos écoles aimeront d'amour partagé le pays de chacun d'eux, et, par ricochet, trouveront attachants les habitants de chacun de ces pays. Ceux-ci cesseraient, du coup, d'être pour eux des étrangers, et une menace dirigée contre eux. La connaissance nous libère de nos peurs, souvent imaginaires. Pour nos innocents petits écoliers, l'intérêt scientifique et le plaisir qui résulte de la connaissance d'une chose se doubleraient ainsi d'un intérêt affectif.

Les citoyens des Etats postcoloniaux forcément multiculturels, se trouvent, de ce fait, écartelés entre deux pôles d'identification contradictoires. Avec l'un, affectif, le pôle des origines et des identités culturelles, le lien est de ceux dans lesquels l'imagination

régit en maître. L'imagination, la folle du logis. Ici, l'émotionnel, sans cesse subvertit la pensée et l'action. Ce pôle est l'espace de l'imprévisible. Ici, la raison, avec ses exigences impérieuses de sens, n'a rien à dire, rien à faire. Avec le second, l'Etat, le lien intellectuel, abstrait. Un support affectif manque qui nous y attacherait. Or, les membres d'un Etat dont la tâche prioritaire consiste à agencer les moyens qui leur permettent de s'épanouir pleinement, n'ont de chance d'être des citoyens de plein exercice (attention portée aux affaires publiques, souci du bien public, et de sa construction, grâce à un ensemble d'échanges, sens du devoir public, etc.) que s'ils prennent conscience que, certes, membres d'une communauté morale formée par des sujets de même origine culturelle, l'allégeance à l'Etat, communauté légale, est prioritaire par rapport à l'allégeance à la communauté



morale. Certes, la communauté légale, l'Etat est en permanence exposé aux perturbations néfastes du conflit que se livrent la raison et le cœur. Cependant, l'éthique citoyenne doit œuvrer à assurer la victoire de la raison sur le cœur. Le cœur abandonné à ses raisons est le frein qui retarde la formation de la Nation en Afrique, la nation, cette âme et cette conscience collectives que, parfois, le temps d'une grosse émotion, un événement sportif par exemple, fait naître en chacun de nous. La conscience nationale, c'est lorsque mon village, mes origines culturelles ont cessé d'être le principe qui oriente ma conduite au sein de l'Etat, le carde et le mécanisme de coordination et d'intégration de toutes les communautés morales établies sur son espace social. Cela, même si, au souvenir de mon village et de mes origines culturelles, le cœur vibre toujours. Le citoyen de plein exercice est cet homme, cette femme qui a réussi le

difficile transfert à l'Etat, et à la République, du capital affectif qui l'attache à ses origines culturelles et à son village. Sans pour autant (ce serait une erreur, presque une faute morale), sans pour autant tourner le dos à ses origines culturelles et à son village. Le citoyen de plein exercice est alors cet homme, cette femme qui, sans cesse, s'efforce de trouver un point d'accord entre ces deux pôles opposés et en apparence contradictoires: ses origines culturelles et la République. Mais pour le citoyen de plein exercice, l'allégeance à l'Etat reste prioritaire. La première chose à quoi doit s'obliger le citoyen de plein exercice, c'est, à partir d'un acte de volonté intellectuelle, se décloisonner, sortir de l'ancre et du nid maternel qu'est l'ethnie, pour aller à la rencontre de l'autre, l'autre de l'autre ethnie. Mais, le peut-il s'il ignore qui il est cet autre? Ignoti nulla cupido, point de désir pour ce qu'on ne connaît pas, dit l'adage des scholastiques. Et la connaissance est le résultat d'un effort de la volonté sur les tendances hostiles à l'effort, ou vite satisfaites de peu. Elle est en quelque sorte, une vertu. Et la vertu est impossible sans un travail de soi sur soi. Un des devoirs du citoyen consiste en la parfaite connaissance de son pays, mais qu'il ne peut aimer sans cette connaissance, laquelle a pour effet bénéfique, plus loin, de le faire cesser de prendre pour des étrangers, les habitants de son propre pays, du fait qu'ils

ne sont pas de son village, de sa communauté culturelle ou ethnique. Le rapport soupçonneux et de méfiance qui, d'instinct, s'installe entre deux sujets, du fait de leur appartenance à des communautés culturelles différentes, et qui, à cause de cela, n'ont l'un de l'autre qu'une connaissance fantasmée, reposant sur des préjugés rarement flatteurs, qui sont des jugements préétablis, reposant non sur des faits, mais sur une représentation des faits, puis soutenues par des justifications faussement rationnelles. Une meilleure connaissance de leur pays commun en transforme la qualité; elle civilise ce rapport, l'humanise, le change en support d'une action concertée. La République, bien commun (l'étymologie latine est éclairante) se construit de cette façon, dans l'échange. Pour le décloisonnement de l'esprit des citoyens d'un même pays, mais étrangers les uns aux autres du fait de leur ignorance de l'histoire et de la géographie de leur pays commun, le rôle des voyages se révèle décisif. En pla-

çant face à face nos différences et nos valeurs (matérielles, morales, intellectuelles, artistiques, etc.), toujours revêtues des attributs de l'absolu, les voyages les relativisent, ou même, dans un mouvement dialectique, les dépassent. Et par leur contact physique, peut alors commencer, presque chimique, un mystérieux travail de transformation intérieure d'apports et de traits de civilisation et de culture distinctes et contradictoires. Un véritable métabolisme de régulation des différences se produit. Par les voyages de la jeunesse surtout, à travers tout le territoire national, de la sorte mieux connu, et de ce fait aimé, s'enclenche, à l'insu même des heureux voyageurs, le processus d'appropriation affective par eux de tout leur pays. Et si, plus tard, ils étaient aux manettes du Gouvernement de ce pays, ils cesseraient d'en être ces pyromanes, en permanence armés de brandons impies, pour défendre des intérêts personnels, prêts à allumer les feux du tribalisme.

A NOS LECTEURS

L'espace «Point de vue» est ouvert à tous. Les opinions qui s'y expriment ne vont pas forcément dans le sens de notre ligne éditoriale. Nous respectons les points de vue de tous ceux qui respectent notre identité chrétienne et entendent œuvrer, dans le respect et la tolérance, au Bien commun. Les textes qui nous sont adressés sont susceptibles de modifications; ils ne sont ni rendus à leurs auteurs, ni rémunérés. Bienvenue à tous!
La Rédaction.

«Il n'est jamais trop tard pour bien faire»

Le dernier message des Evêques du Congo, à l'issue de leur session extraordinaire du 9 mai 2018 sur la situation au Congo et les perspectives de sortie de crise, m'a surpris, agréablement. Ce qui prouve que l'Homme est perfectible, tout comme les institutions. Enfin les évêques du Congo ont fait leur adage qui dit: «Errare humanum est, perseverare diabolicum».

Voici un message encourageant, parce qu'il va au fond des choses, il touche tous les domaines, il est concret, complet, sans complaisance, équilibré, sans parti pris, équitable. Il pose bien tous les problèmes, sans éluder aucun. Il analyse la crise multidimensionnelle, sans rien oublier. Il est neutre dans l'ensemble, froid, juste. Il épingle tous les pans de la société congolaise. Il suscite l'espoir, car ce n'est pas une litanie de condamnations. Il invite à changer les comportements et les mentalités (le nouvel agir baptisé par ironie rupture). Il suggère des pistes de sortie qui ne sont pas au-dessus de nos moyens. Il invite les fossoyeurs de l'économie congolaise à se repentir. Il demande à la communauté internationale d'intervenir, pas avec brutalité ni ingérence grossière, à apporter son aide et son assistance pour rapatrier les fonds volés. Il conseille. Il fait des recommandations au Gou-

vernement, aux fidèles laïcs, aux hommes et femmes de bonne volonté, aux jeunes. Mais il manque un volet: l'appel aux hommes et femmes d'Eglise, ces bergers que vous êtes, mais qui donnent plus le bon exemple. Ne disait-on pas que les Evêques du Congo par exemple se contentaient des subsides du pouvoir et se taisaient face à tous les abus et violations? Aujourd'hui, vous cherchez à connaître les origines et les causes de la guerre du Pool, ne condamniez-vous pas hier Ntumi sans preuves? Alors quelles recommandations aux prêtres, pasteurs et autres serviteurs et servantes de Dieu? Les Evêques viennent de comprendre aussi que la paix n'est pas l'absence de guerre, mais un climat, une atmosphère qui englobe la liberté, le bien-être, la joie de vivre, la sérénité, la libre entreprise. La peur, les inquiétudes, l'insécurité alimentaire, sanitaire, professionnelle, la misère, la maladie, les injustices, le tribalisme, le clanisme... sapent



le climat de paix. Faut-il penser que comme les disciples d'Emmaüs, vos yeux se sont ouverts pour «proclamer et dire enfin la vérité à temps et à contretemps»? Ou est-ce la venue prochaine de l'Esprit Saint qui vous a transformés au point d'évoquer «une exigence de vérité, de réparation et de réconciliation»? Cet exercice permettra de réduire ces réseaux sociaux qui sèment la zizanie, parce que personne ne peut plus dire la vérité à visage découvert, ce qui empoisonne tout le monde. En tout cas, bravo à leurs Excellences Messieurs les Evêques. Votre message est clair, véridique et il a été bien reçu par le peuple de Dieu!

Gustave Pana ZOULA

AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Maitre Jean Guy DOTH SAMBA, Huissier de Justice, Commissaire-Priseur près la Cour d'Appel de Brazzaville, office sis 51, rue Mbakas, Poto-Poto, Brazzaville, Tél.: 05 522.41.62/06 922.41.62, informe le public brazzavillois qu'il procédera, le 20 juin 2018 à 10 heures dans l'enceinte de l'ex-ambassade de Belgique au Congo, sis Boulevard Denis SASSOU-NGUESSO (face arrêt de bus Congo pharmacie), Centre-ville, Brazzaville, à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens ci-après appartenant à la Banque Mondiale au Congo:

| Désignation | Véhicule 1 | Véhicule 2 | Groupe électrogène |
|----------------------|--------------------|------------------|-------------------------|
| marque | TOYOTA | TOYOTA | SDMO |
| Type | Land cruiser wagon | Camry | Insonorisé, automatique |
| N° de châssis | 32944 | 3143818 | |
| Puissance | 11 cv | 9 cv | 22 KVA |
| Couleur | Grise | Sable | Bleu |
| Année d'acquisition | Septembre 2007 | Mai 2008 | Décembre 2011 |
| Kilométrage | 64201 | 41943 | |
| N° d'immatriculation | 124 CD 6 | 124 CMD 1 | |
| Mise à prix | 4.000.000 F. CFA | 3.000.000 F. CFA | 3.700.000 F. CFA |

CONDITIONS:

- Inscription des enchères auprès du Commissaire-Priseur;
- Vente en l'état, au comptant et sans garantie;
- Dépôt d'une caution de garantie d'un montant de 300.000 F. CFA auprès du Cabinet du Commissaire-Priseur;
- Le prix d'adjudication augmenté des frais légaux d'adjudication, soit 12%.

Fait à Brazzaville, le 28 mai 2018.

Me Jean Guy DOTH SAMBA.


BUROTOP IRIS

**ACHETER UN TELEVISEUR SMART
 N'EST PLUS UN LUXE**

VESTEL



- 32" HD : 119 000 FCFA HT**
- 43" FULL HD : 219 000 FCFA HT**
- 50" FULL HD SMART : 369 000 FCFA HT**
- 55" FULL HD SMART : 419 000 FCFA HT**
- 65" ULTRA HD SMART : 999 000 FCFA HT**

4 Avenue FOCH - Centre Ville - Brazzaville Tél.: 055 777 888 - 066 69 60 60
Avenue Moe Katt Matou - après le Rond Point Kassaï - Pointe-Noire Tél.: 044 53 53 53 - 056 056 056